

le Journal du Palais

Du 21 au 27 juin 2021 - N° 4764

1,50€

L'HEBDOMADAIRE RÉGIONAL D'INFORMATION ÉCONOMIQUE ET JURIDIQUE – (92^e année)

FORUM ECO BOURGOGNE FRANCHE-COMTÉ



Le portrait du Journal du Palais

Retour aux sources

Cadre dirigeant de la sécurité sociale, Lilian Vachon a rejoint Dijon pour prendre la direction de la Cpm de Côte-d'Or. L'occasion de revenir dans son département d'origine, après l'avoir quitté il y a plus de vingt ans pour ses études. *Page 24*

Look Cycle quitte l'Asie

Avec le soutien du Plan de relance, Look Cycle relocalise la fabrication de pédales automatiques à Nevers. *Page 3*

Kramer sauve Delafon

Le groupe Kramer s'est porté acquéreur de l'usine Jacob Delafon, dans le Jura, sauvant près de la moitié des effectifs. *Page 5*

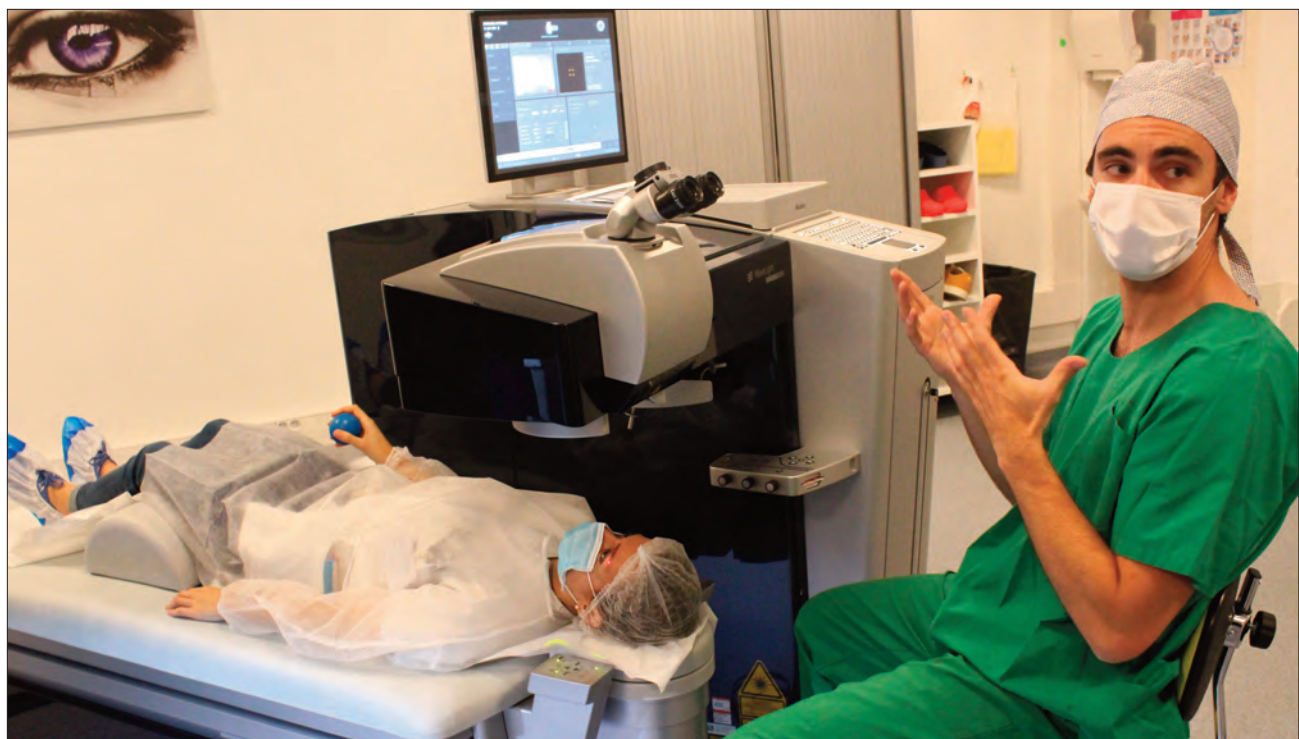
Dauphine Dijon se dévoile

Inaugurée mercredi, la Maison du Projet permettra aux visiteurs d'avoir un aperçu du nouveau centre Dauphine Dijon. *Page 10*

6 pages d'annonces légales

Lire les pages 13 à 18

Deux lasers innovants pour mieux voir



Classé deuxième au niveau national pour les opérations de la rétine, quatrième pour la prise en charge de la cataracte et sixième pour le traitement du glaucome en 2020, le CHU Dijon Bourgogne poursuit sa dynamique d'investissement et

d'innovation au service du patient en créant un nouveau Centre de chirurgie réfractive et cornéenne. Avec un investissement de 650.000 euros, l'établissement est aujourd'hui un des dix premiers CHU à accueillir une suite complète développée

par Alcon et composée de deux lasers permettant de réaliser en moins de dix secondes une ouverture provisoire dans la couche superficielle de la cornée et ensuite de remodeler la couche profonde de la cornée. Un système de poursuite de l'œil

garantissant quant à lui un traitement centré sur l'œil, même si le patient est amené à bouger pendant l'intervention. De quoi améliorer le confort du patient tout en réduisant la durée du traitement. *Page 9*

L'OIV prendra-t-elle ses quartiers à Dijon ?

Le maire de Dijon et président de Dijon métropole François Rebsamen et Aubert de Villaine, président d'honneur de l'association "Les Climats du vignoble de Bourgogne", ont présenté la semaine dernière les détails de la candidature de Dijon pour accueillir le siège de l'Organisation internationale de la

vigne et du vin (OIV), qui réunit actuellement 48 États membres et représente 85 % de la production mondiale. Pour prendre ses quartiers, Dijon et ses partenaires ont choisi de lui mettre à disposition l'Hôtel Bouchu d'Esterno au cœur historique de la cité des Ducs. *Page 10*

L'Opéra de Dijon lève le rideau de sa nouvelle saison. *Page 23*



R 28302 - 4764 - 1,50 €



AUJOURD'HUI UNE JEUNE RECRUE QUI ASSURE ET DEMAIN UNE RELÈVE ASSURÉE.

AGIR CHAQUE JOUR DANS VOTRE INTÉRÊT ET CELUI DE LA SOCIÉTÉ

youzful



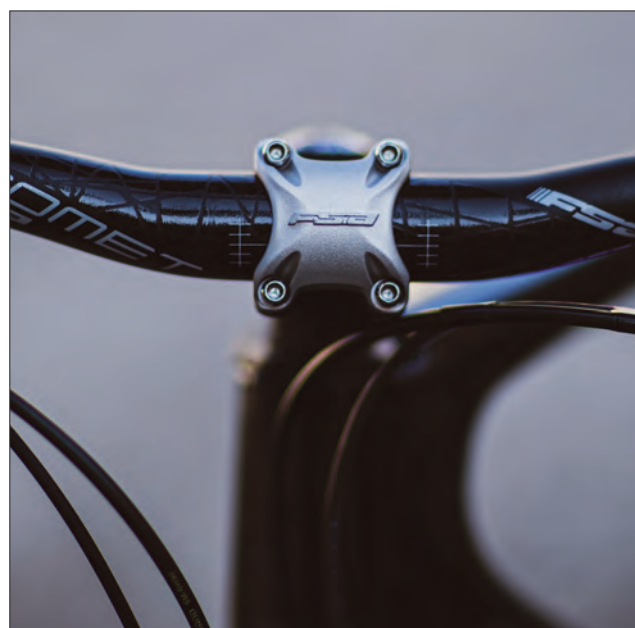
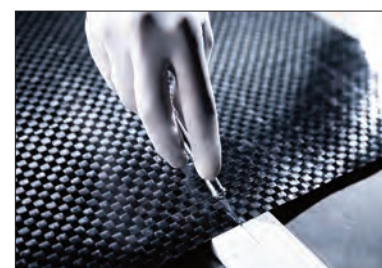
Découvrez Youzful, la plateforme qui vous met en relation avec les jeunes en recherche de stage ou emploi dans votre région. youzful-by-ca.fr

Le site www.youzful-by-ca.fr est édité par Crédit Agricole E-Immobilier, groupement d'intérêt économique - Siège social : 48, rue La Boétie, 75008 Paris - 790 054 811 RCS Paris - Intermédiaire en opérations de banque et services de paiement, n° Orias 13 006 097. Accès gratuit au site, hors coût du fournisseur d'accès. Le service de mise en relation est uniquement accessible aux professionnels disposant d'un numéro SIREN, après la création d'un compte Youzful Professionnel (gratuit). 03/2021 - H39303 - Édité par la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel de Champagne-Bourgogne. Société coopérative à capital variable, agréée en tant qu'établissement de crédit, siège social : 269 Faubourg Crouleux - 10000 Troyes - 775 718 216 RCS Troyes. Société de courtage en assurances immatriculée au Registre des Intermédiaires en Assurances sous le n° 07 019 188. Crédit photo : Getty Images. 100% NET

ENTREPRISES

Look Cycle (re)mise sur le Made in France

Relocalisation. Soutenue par le Plan de relance, la fabrication des pédales automatiques de la marque Look Cycle quitte l'Asie pour revenir à Nevers.



Pour les noces de platine célébrant les 70 ans de mariage entre Look et Nevers, il fallait un cadeau de poids, c'est désormais chose faite. L'entreprise, rachetée en 2016 par la société française de capital d'investissement Activa Capital, fondée par Jean Beyl en 1951, internationalisée en 1998 est passée dans les mains de Bernard Tapie, s'est fait connaître grâce à

ses pédales automatiques victorieuses du Tour de France 1985 sous les semelles de Bernard Hinault et son cadre carbone inventé en 1986 et a présenté en 2020 son vélo baptisé T20, 100 % Made in France, et qui devait équiper les coureurs de l'équipe de France de cyclisme sur piste aux Jeux Olympiques de Tokyo reportés pour cause de crise Covid. Avec l'objectif de « *montrer que Look Cycle ne développe pas seulement mais fabrique* » et de miser sur le

Made in France, l'entreprise dirigée par Frédéric Musi depuis 2016 a pris la décision de cesser la délocalisation de 20 % de sa production de pédales automatiques jusqu'alors assurée en Asie pour relocaliser à 100 % l'activité à Nevers : « *La compétitivité est bien plus importante en Asie. Nous sommes obligés de travailler avec des prestataires asiatiques. Mais chez Look Cycle, on cherche à conserver le savoir-faire français à 100 %* » et de féliciter l'administration d'apporter,

dans le cadre du Plan de relance, une aide dont le montant exact n'est pas connu à ce jour.

UNE STRATÉGIE MADE IN FRANCE

Outre la fierté pour le département de la Nièvre de démontrer qu'il est aujourd'hui attractif en termes de relocalisation, cette stratégie qui mise sur la qualité devrait permettre de créer une dizaine d'emplois sur le site de Nevers qui compte déjà 125 des 230 salariés du groupe répartis à travers le

monde. Mais surtout de simplifier la production et de renforcer la qualité de la marque. Une stratégie déjà engagée en 2020 avec l'ambition de la marque de s'engager sur le vélo électrique haut de gamme, de route pour sportifs ou des vélos urbains, tel le Gotham vendu 4.500 euros afin de consolider le secteur cycles qui représente aujourd'hui 40 % de l'activité.

TEXTE : ANTOINE GAVORY
PHOTOS : LOOK CYCLE

Nouveauté. Déjà créateur de bière, le brasseur Vincent Robiche lance le premier Whisky nivernais.

Bientôt le premier whisky nivernais



Et si la Nièvre devenait écos-saise ? Il y a 100 ans, la Nièvre avait déjà des fabricants de grandes cornemuses. Bientôt elle aura aussi son Whisky. Installé depuis dix ans à Parigny-les-Vaux, Vincent Robiche s'est fait une place de choix parmi les brasseurs nivernais avec sa marque La Rur'ale. Après avoir inventé des bières de saison (dont une tropicale pour l'été 2021), c'est dans le Young Malt, le Whisky et le Gin qu'il se lance : « L'idée est de produire un Young Malt et un Gin local avec le matériel qui était utilisé en Irlande il y a un siècle et ainsi, perpétuer l'état d'esprit des maîtres distillateurs. » Si la technique est longue et peu rentable, son objectif est avant tout de redécouvrir des arômes et des saveurs impossibles à reproduire à grande échelle. Brasserie et distillerie : un couple légitime. Vincent le brasseur et Vincent le distillateur travailleront à partir de la même céréale : le malt d'orge de Montluçon et à l'ancienne. Et le retour aux sources ne s'arrête pas là : « La distillerie va prendre place dans une ancienne étable préservée au maximum avec un



étiquetage clairement inspiré des années 20 et de la prohibition. » Une inspiration légitime dans les terres de Guérisny dont les forges royales produisirent pendant plusieurs siècles, le matériel de la marine royale qui contribua notamment à la Guerre d'Indépendance des États-Unis et avec qui la cité nivernaise entretient des liens privilégiés.

En attendant, Vincent Robi-

che fait appel au financement participatif – sur le site de crowdfunding KissKissBankBank – qui ouvrira le 24 juin pour une durée d'un mois avec, pour les contributeurs, une compensation dont le secret est encore jalousement gardé...

Pour les autres, si les premières bouteilles de Gin devraient prendre place sur les étals au premier trimestre 2022, il faudra en revanche s'armer de

patience et d'anticipation pour ouvrir les premières bouteilles (numérotées et en petite production) du premier whisky nivernais car pour obtenir l'appellation whisky, il faut que le Young Malt ait vieilli au moins trois ans. Rendez-vous donc à l'été 2024 et d'ici là et même après, n'oubliez pas de consommer avec modération.

ANTOINE GAVORY

Social. À Toucy, l'une des 120 meilleures start-up de France a développé sa propre mutuelle à des tarifs ultra-compétitifs et une application de télémedecine qui cartonne

Plein QAPE sur la mutuelle et la protection santé



Lors que 9 % des Français déclarent n'avoir pas de mutuelle, 63 % affirment même avoir déjà dû renoncer à des soins pour des raisons financières (étude EPSY/FNIM 2019). Pour y remédier et proposer une mutuelle accessible à tous, Julien Mouchet, ancien assureur et Kim Vu-Dihn, ancien conseiller en transformation digitale ont, en 2016, créé l'assur-tech Qape et développé une mutuelle « maison » baptisée Kovers aux tarifs imbattables : 30 euros par mois pour les actifs et 45 euros pour les retraités.

Après une première levée de fonds de deux millions d'euros en 2018, la start-up s'est instal-

lée à Toucy : « Ici nous avons un environnement vertueux et des institutions qui ont cru en notre projet comme la CCI de l'Yonne, l'intercommunalité de Toucy, Capinnovest, la Banque Populaire Caisse d'Epargne (BPCE), les Business angels et la BPI », explique Julien Mouchet. Cinq ans après sa création, Qape emploie une trentaine de personnes réparties entre la plate-forme clients de Toucy, les services informatiques de Montpellier et la direction commerciale à Paris.

15.000 ADHÉRENTS, 25.000 UTILISATEURS

En organisant une seconde levée de fonds, encore en cours, les deux jeunes PDG de Qape (cinq millions d'euros de chiffre d'affaires en

2020), espèrent atteindre les 100.000 bénéficiaires en trois ans et un million à moyen terme sur le territoire national. Pour y parvenir, ils ont développé en parallèle de la mutuelle qui compte aujourd'hui 15.000 adhérents, une application de télémedecine – Kovers Santé – qui permet à ses 25.000 utilisateurs de consulter en ligne mais aussi de se faire délivrer une ordonnance par un praticien.

Pour Fabrice Jobard, adhérent depuis 2018, la mutuelle éthique – labellisée « assurance santé éthique » depuis 2019 par le Bureau Veritas – « offre une meilleure prise en charge, notamment de l'ostéopathie ou des médecines

douces et l'application Kovers donne accès à un plateau de télémedecine illimité assez étonnant avec auto-diagnostic qui permet ensuite d'organiser une rencontre avec une infirmière et enfin à un rendez-vous avec un médecin (en présentiel ou en distanciel). Un système très rassurant lorsque l'on part en vacances, par exemple. »

Récompense de cette politique de santé innovante, la start-up a intégré en cinq ans la French Tech 120, le cercle très fermé des 120 start-up veillées et accompagnées pour devenir les entreprises technologiques mondiales de demain.

FLORENCE CAMPENON

Chroniques informatiques

EN COLLABORATION AVEC FRANCK HISSBACH, DIRIGEANT DU CABINET INDÉPENDANT E-ZBAC CONSEIL QUI PROPOSE DE DÉCODER/DÉMYSTIFIER DES TERMES TECHNIQUES SOUVENT UTILISÉS MAIS TROP PEU EXPLIQUÉS AVEC DES MOTS SIMPLES.

Zero Trust : la confiance par la méfiance



Le « Zero Trust » (la confiance zéro en français) est un modèle de sécurité des systèmes d'informations qui était jusqu'à lors déployé pour protéger des données ultra sensibles. Actuellement nos systèmes sont encore

bien souvent organisés sur un modèle dit de « confiance implicite » avec une identification, authentification et laisser-passer. La « confiance implicite » c'est par exemple, si vous accédez avec un identifiant et mot de passe correct à votre cloud depuis Dijon et cinq minutes plus tard avec le même compte depuis une ville à 5.000 kilomètres de Dijon. Beaucoup de systèmes trouveront cela « normal » et autoriseront l'accès aux données.

Avec une stratégie Zero Trust ce n'est pas possible.

Le Zero Trust consiste, par défaut, à fermer tous les accès, toutes les portes informatiques et autoriser uniquement les flux de données, utilisateurs et appareils de confiance déjà connus. Chaque élément sera systématiquement vérifié et contrôlé. Adopter le Zero Trust c'est mettre en place un assemblage de réflexes, comme : l'authentification à plusieurs facteurs, la gestion des identités et des accès, chiffrement, segmentation du réseau...

De plus en plus d'éditeurs d'applications et systèmes mettent en place des briques de sécurité avec une logique Zero Trust, mais cela reste la responsabilité des informaticiens de les activer et d'expliquer aux utilisateurs la philosophie Zero Trust. Zero Trust c'est, ne jamais plus faire confiance, toujours vérifier.

Environnement

COUP DE BALAI SUR LES DÉCHETS DANGEREUX.

Chaque année, la Chambre de Métiers et de l'Artisanat de région Bourgogne Franche-Comté (CMAR BFC) organise une opération d'élimination de déchets dangereux à destination des entreprises qui produisent des Déchets toxiques en quantités dispersées. Pots de peinture, diluants, colles, vernis, solvants, chiffons souillés, aérosols... Les déchets dangereux s'amoncellent rapidement dans les entreprises, et bien souvent, elles ne savent pas quoi en faire ! Pour inciter les artisans, artisans-commerçants et entreprises au recyclage de leurs déchets nocifs à la fois pour l'environnement et la santé, la CMAR BFC a négocié durant la période du 21 au 25 juin une ouverture spéciale des centres de collecte à un tarif préférentiel. Pour en profiter, il est nécessaire de s'inscrire auprès des agents environnement de la CMA de son département et le jour J, se présenter au point de collecte avec ses déchets qui seront pris en charge.

♦ Modalités de ces collectes (lieux, horaires, tarifs) sur : artisanat-bfc.fr

en bref

Rachat. Spécialiste de la fabrication de robinetterie sanitaire, le groupe Kramer s'est porté acquéreur de l'usine Jacob Delafon, dernier céramiste français, situé à Damparis dans le Jura. Alors que le groupe Kohler, propriétaire du site, a ouvert le PSE, plan de sauvegarde de l'emploi, en décembre 2020. Des 146 salariés présents au début de la démarche, 130 sont encore présents tandis que Kramer prévoit d'en embaucher 65 à 70, pour commencer.

Le groupe Kramer achète l'usine Jacob Delafon



Implantée dans la Meuse depuis 1981, l'entreprise Kramer fabrique des robinetteries sanitaires moyenne gamme en son nom ou pour des marques de distributeurs ainsi que du très haut de gamme sous le nom Horus, labellisée entreprise patrimoine vivant. Depuis septembre 2020, Manuel Rodriguez, le dirigeant, échange avec le groupe Kohler concernant le rachat de l'usine Jacob Delafon de Damparis dans le Jura. Les discussions ont finalement abouti. « Avec cette acquisition, nous allons nous développer autour de notre marque premium, Horus, pour concevoir une marque de sanitaire dans son intégralité et ne pas nous limiter à la robinetterie. » Manuel Rodriguez prévoit



Le groupe Kramer, spécialiste de la robinetterie pour sanitaire, souhaite offrir des solutions sanitaires complètes en faisant l'acquisition de l'usine Jacob Delafon.

aussi de réaliser des sanitaires en céramique pour des marques de distributeurs. « Actuellement, l'usine produit 100.000 à 120.000 pièces par an autour de 350 références. Nous produirons autant mais

avec seulement une quinzaine de modèles pour miser sur les gros volumes. »

EN BONNE VOIE

Alors que le groupe Kramer s'appuie sur 112 salariés en



France, il prévoit de garder entre 65 et 70 collaborateurs actuels du site jurassien. « Au début du PSE, il y avait 146 salariés. Ils doivent être désormais environ 130. Nous estimons le besoin pour débiter

à une soixantaine et nous pensons que c'est le nombre de salariés qui resteront à l'issue des reclassements. » Manuel Rodriguez espère dépasser les 150 salariés à cinq ans. Avant une reprise officielle prévue

le 1er juillet, le repreneur, qui a trouvé un accord avec le groupe Kohler, attend la confirmation des subventions sollicitées pour financer le rachat et participer aux cinq millions d'euros d'investissement prévus sur cinq ans. Si les choses sont en bonne voie après que le Conseil régional de Bourgogne Franche-Comté ait d'ores-et-déjà voté une aide de 850.000 euros pour acquérir l'outil de production, et une seconde de 600.000 euros pour permettre au Grand Dole d'effectuer le rachat des bâtiments, il reste à la communauté d'agglomération doloise à confirmer l'acquisition pour ensuite les louer à l'entreprise et à l'État d'inscrire Kramer dans son plan de relance.

NADÈGE HUBERT

► Entreprendre est toujours une belle entreprise ◀

Sollicitez notre expertise !

RIEN NE DEVRAIT ARRÊTER UN ENTREPRENEUR

Comme vous, nous sommes entrepreneurs pour agir à vos côtés !

Vos Agents généraux à Dijon.



Nathalie & Philippe RIGAL
10, Avenue Foch
03 80 50 15 15
dijon-ouest@gan.fr



Damien HEIMBACH
40 bis, Avenue Victor Hugo
03 80 69 14 83
dijon-monge@gan.fr



Denis JEANNERET & Jean-Marc LENDZWA
164, rue d'Auxonne
03 80 37 31 71
dijon-liberte@gan.fr



Patrice FAYET
4, Place Barbe
03 80 66 23 44
dijon-vauban@gan.fr



Gan Assurances - S.A. au capital de 193 107 400 € - RCS Paris 542 063 797 - Siège social : 8-10, rue d'Astorg - 75008 Paris - Entreprise régie par le Code des assurances. Nathalie et Philippe Rigal, Damien Heimbach, Denis Jeanneret et Jean-Marc Lendzwa, Patrice Fayet ; Agents généraux immatriculés à l'ORIAS sous les numéros respectifs : 08 046 408, 07 034 753, 20 008 146, 07 014 755, 07 015 428, 17 000 154 - www.oriass.fr

Un moutardier innovant riche d'un savoir-faire bicentenaire



Agro-alimentaire. Implantée à Couchey, au sud de Dijon, EdC est le deuxième producteur français de moutarde, avec plus de 25.000 tonnes produites par an, distribuées dans plus de 50 pays. Né en 1816 du savoir-faire de l'artisan moutardier Bornier, les valeurs de l'entreprise se cristallisent autour d'une recherche permanente d'amélioration de la qualité des produits, associée à un leitmotiv d'innovation. Des mantras que l'on retrouve naturellement dans le développement de moutardes bio ou sous IGP Bourgogne, dans un ancrage territorial fort mais aussi au travers d'un engagement dans le développement durable et la réduction de l'empreinte énergétique (volet pour lequel l'entreprise bénéficie d'un accompagnement d'EDF et de ses filiales).



Vue aérienne du site industriel d'EdC à Couchey, avec ses trois silos à graines de moutarde. Vues des ateliers de conditionnement et de fabrication d'EdC. Crédit photos : EdC.



L'histoire commence en 1816 lorsque la maison Bornier rachète le moulin de Messigny et récupère le savoir-faire et les recettes traditionnelles transmis de moutardier en moutardier. En 1971, l'entreprise prend le nom d'Européenne de condiments (EdC) et s'installe au sud de Dijon, à Couchey. C'est le début d'une forte période de croissance qui verra, en 30 ans, les volumes de l'entreprise passer de 2.500 tonnes à plus de 25.000 tonnes par an, faisant d'EdC le deuxième fabricant de moutarde en France. Afin d'accélérer son développement, EdC s'associe en 1986 à l'entreprise familiale allemande Kühne. « Entre 1971 et 2006, notre stratégie de développement s'appuie avant tout sur la production de moutarde pour un grand nombre de Marques de distributeurs (MDD). Nous avons débuté avec Carrefour et pour asseoir notre crédibilité, nous avons fait de la qualité de nos produits une priorité permanente avec un fort niveau d'exigence. Nous possédons ainsi les certifications BRC, IFS, ISO 50001, IGP et Bio », explique Michel Liardet, président d'EdC, qui compte 130 collaborateurs et un chiffre d'affaires de 56 millions d'euros. Cette exigence de qualité passe également par une dynamique d'innovation portée par une écoute attentive aux attentes des consommateurs. « Les grains de

moutarde, proviennent principalement du Canada. Mais, depuis 30 ans, nous avons initié sa relocalisation en Bourgogne. Nous avons œuvré à réimplanter des plants de moutarde en local en partenariat avec les agriculteurs de Côte-d'Or et Agrosup Dijon, en créant l'Association moutarde de Bourgogne (AMB). Nous avons ainsi porté à 30 % la part de graines de Bourgogne dans notre production de moutarde. Pour aller encore plus loin, après l'obtention de l'IGP moutarde de Bourgogne en 2009, nous travaillons aujourd'hui sur une deuxième variété IGP de "moutarde à l'ancienne" et cherchons à développer de la graine bio en Bourgogne ou en France », précise Michel Liardet, qui affirme également l'ancrage territorial d'EdC par des responsabilités dans diverses organisations locales et nationales : vice-présidence de l'AIST 21, membre de l'Association des entrepreneurs de l'agroalimentaire (AEA), du Medef Côte-d'Or, vice-président de la Fédération des industries condimentaires de France (FICF) et président de la Fedalim (pôle de regroupement de six syndicats professionnels de l'industrie alimentaire). Autre pilier stratégique pour EdC : l'export. « Ce dernier représente 23 % du chiffre d'affaires de l'entreprise et a connu une progression de 65 % en dix ans. Avec nos marques historiques Bornier et Téméraire, nous sommes présents dans plus de 50 pays dans le monde. Nous sommes leader en Bulgarie et en République

tchèque. Globalement, nous réalisons depuis dix ans, une croissance à deux chiffres à l'export. Et pour continuer à renforcer cette présence à l'international, nous avons lancé en 2018, une refonte complète de l'identité graphique de nos deux marques référentes avec présence d'un drapeau français et d'une image du moutardier Bornier sur le packaging. L'idée étant d'affirmer notre authenticité française, nos savoir-faire traditionnels, le tout dans un esprit moderne et contemporain ».

QUALITÉ, INVESTISSEMENTS ET ENVIRONNEMENT

L'entreprise bourguignonne, n'en oublie pas pour autant le marché français. S'appuyant sur l'allemand Kühne et fort du très grand succès en cornichons, dans un esprit visant à diversifier les goûts, les usages et les cibles, EdC a lancé en 2012, une toute nouvelle gamme de moutardes sous la marque Kühne afin de développer le marché français et la notoriété de Kühne sur ce territoire. L'année 2017 marque également le développement d'un ensemble de recettes de sauces condimentaires. « Nous avons ainsi fait progresser de 305 % la marque Kühne en France (Cornichon, moutarde et sauces) en dix ans. Nous sommes ainsi numéro 2 sur les cornichons devant Amora et après Maille ».

Pour s'inscrire ainsi dans la durée et rester parmi les leaders de l'univers condimentaire, EdC a su investir,

notamment dans le renouvellement et la modernisation de son outil industriel. « Nos investissements ont doublé sur les dix dernières années, avec notamment la mise en place d'un deuxième atelier de conditionnement doté de robots palettiseurs en fin de ligne ». Un investissement qui s'est doublé, dès 2015, d'une démarche énergie, ayant pour objectifs la réduction des consommations et la préservation de l'environnement. « L'idée était également de pouvoir valoriser chez nos clients MDD une démarche vertueuse, qu'ils pourraient associer à leurs marques », développe le président.

« En pratique, nous avons d'abord mené un travail en interne, afin d'identifier les sources principales de consommation d'énergie », précise Martine Poupon, responsable qualité chez EdC. « Nous avons déjà des habitudes et une méthodologie forte dans le volet qualité, nous les avons dupliquées sur la question énergétique », appuie Michel Liardet. Cette première étape a vu EdC investir dans l'achat de broyeurs à grains à économie d'énergie (50 % moins énergivores que les versions anciennes), ou dans la mise en place d'éclairage Led avec détecteurs de présence... Des économies qui rendaient également plus supportable la montée en puissance de nouvelles recettes de moutarde plus complexes et donc plus gourmandes en énergie. Il y a environ deux ans, un passage à la vitesse supérieure sur la dimension environne-

mentale s'est opéré après consultation d'EDF : « Avant, nous achetions notre électricité auprès d'un courtier, raconte Michel Liardet. Or, l'aspect conseil et accompagnement faisait cruellement défaut. Avec EDF nous avons travaillé sur un projet énergétique d'ensemble et nous sommes passés en direct avec eux en janvier 2021. Ce fut une petite révolution ! À l'écoute et très professionnel, ils ont su nous orienter dans nos choix, ont mis en œuvre rapidement les solutions retenues en nous faisant bénéficier des dispositifs financiers liés ». Plusieurs projets sont en cours dont la réfection et l'optimisation de la production de froid avec la filiale Dalkia d'EDF. « L'idée est d'utiliser des fluides frigorigènes verts sans chlore qui, actuellement sur le marché, se révèlent être les moins nocifs pour la préservation de la couche d'ozone. De même la chaleur des unités de froid sera récupérée pour chauffer l'atelier de préparation ainsi que l'eau chaude utilisée pour nettoyer les installations ». Devraient suivre : la mise en place d'une chaudière vapeur, une production photovoltaïque sur les toits pour atteindre 13 % de la dépense énergétique en autoconsommation et, pourquoi pas, un futur pilotage intelligent des bâtiments sur les postes chauffage et climatisation : « Beaucoup de choses restent à faire, EDF nous a ouvert tout un champ des possibles, auquel seul nous n'aurions jamais pensé. »

Europe

Énergie. Dans un rapport, le cabinet d'études The Shift Project estime que les 16 pays pétroliers fournisseurs de l'Union européenne vont connaître à partir de 2030 un déclin important de leur production qui nécessite une évolution rapide de la politique énergétique de l'Europe. Les pays européens devront réduire leur consommation et opérer des substitutions de sources d'énergie.

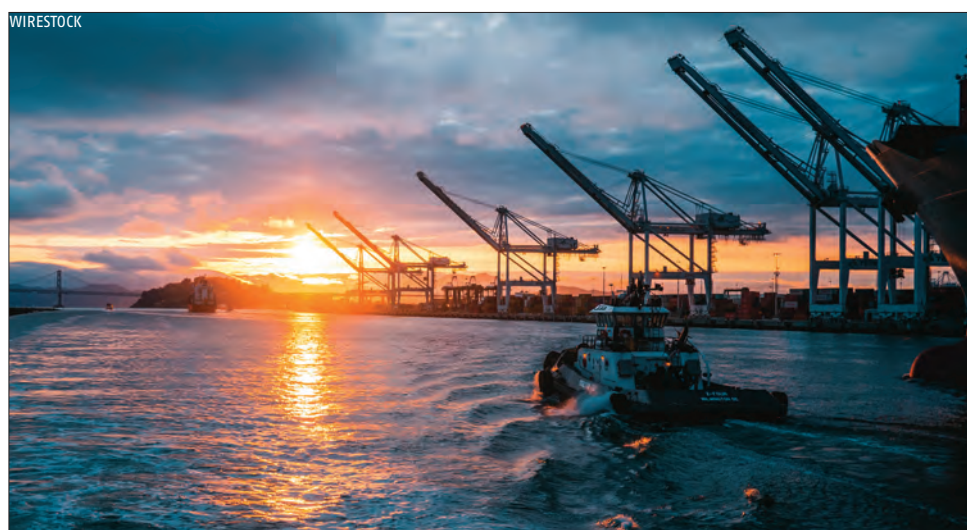
L'Europe sans pétrole

Les pays européens importent chaque année 550 millions de tonnes d'hydrocarbures liquides pour alimenter notamment encore près de 90 % du secteur du transport. Dans les années 90 les pays de l'Union importaient 630 millions de tonnes d'or noir. Il apparaît nécessaire de poursuivre plus rapidement cette diminution des importations.

L'étude se fonde sur la base de données d'un spécialiste norvégien des statistiques pétrolières, Rystad Energy, qui rassemble les données disponibles relatives aux champs en production ou en développement, les champs découverts mais non encore en production et les ressources estimées mais non encore découvertes. Les experts ont par ailleurs procédé à des études de cas pour vérifier la fiabilité des statistiques produites.

Cette étude permet de dégager deux phénomènes majeurs : d'une part la taille des champs découverts et mis en exploitation n'a cessé de décroître, d'autre part le délai entre la découverte d'un nouveau champ et sa mise en production s'allonge constamment. Les seize pays étudiés connaissent un déclin progressif de leurs découvertes.

Le rapport apporte également un autre enseignement majeur,



que les citoyens européens doivent prendre en compte : la réduction de la production pétrolière va avoir des conséquences importantes pour les pays concernés par la réduction de leurs ressources et donc sur la géopolitique.

Les fournisseurs de l'Europe sont, par ordre décroissant d'importance, la Russie (30 % de l'approvisionnement total en pétrole brut en 2018), l'Irak (8,7 %), l'Arabie Saoudite (7,4 %), la Norvège (7,2 %), le Kazakhstan, le Nigéria, la Libye, l'Azerbaïdjan, l'Iran, le Royaume-Uni, les États-Unis, le Mexique, l'Algérie, l'Angola, le Koweït et l'Égypte.

Les pays fournisseurs de la

France, qui importent encore plus de 70 millions de tonnes de pétrole et produits pétroliers chaque année, sont légèrement différents : le Kazakhstan est son premier fournisseur (15,4 %), suivi de l'Arabie Saoudite (15,1 %) et de la Russie (14,3 %).

L'Algérie connaît une situation préoccupante car elle connaît depuis 2007 un recul de la production d'hydrocarbures de 24 % et les perspectives sont pessimistes au regard des réserves découvertes. La situation de la Russie semble moins compromise car elle conserve derrière l'Arabie Saoudite les deuxième réserves mondiales identifiées de pétrole, soit environ 100 milliards de barils (14

milliards de tonnes). L'Arabie Saoudite devrait elle aussi connaître le déclin de sa production à partir de 2030, mais bien moins prononcé que les autres pays. Dans un monde où le pétrole devrait conserver une place énergétique importante, l'Arabie Saoudite devrait en rester la pièce maîtresse.

Pratique

Pour plus d'informations sur les appels à projets, contacter Jurislaw.
Tél. : 05.34.41.57.41
Fax : 05.34.41.18.64
E-mail : jurislaw@free.fr

Travail. Selon une publication de l'office statistique européen Eurostat, 12,3 % des salariés entre 15 et 64 ans ont fréquemment été en télétravail depuis leur domicile dans l'Union européenne en 2020, soit un salarié sur huit.

L'évolution du télétravail en Europe

Le pourcentage élevé de recours au télétravail constaté en 2020 coïncide avec la pandémie du Covid-19 car la proportion était restée stable, autour de 5 %, durant la dernière décennie écoulée.

On constate néanmoins une disparité entre les États-membres de l'Union européenne. Le taux de télétravail varie en effet de 25,1 % en Finlande à 1,2 % en Bulgarie. La France se situe au huitième rang après la Finlande, le Luxem-

bourg, l'Irlande, l'Autriche, les Pays-Bas, la Belgique et le Danemark.

Selon l'office statistique européen, une différence existe entre les femmes et les hommes. En 2020, 13,2 % des femmes ont travaillé couramment à la maison contre 11,5 % des hommes. Quant à la comparaison entre groupes d'âge, les jeunes ont moins pratiqué le télétravail que leurs aînés, seuls 6,3 % des salariés entre 15 et 24 ans ont travaillé chez eux depuis l'an-

née dernière, contre 13 % des employés entre 25 et 49 ans et 12,4 % chez les 50-64 ans.

Avant la crise sanitaire, l'application du télétravail demeurait faible dans les pays de l'Union européenne. En 2019, la majorité des États-membres présentait un taux de télétravail inférieur à 10 % ; alors que l'année dernière, en pleine pandémie, cette part a augmenté pour dépasser les 20 % dans les pays ayant les niveaux de télétravail les plus élevés.

En raison du risque d'empiètement de la vie professionnelle sur la vie personnelle, la mise en place d'un garde-fou qui est le droit à la déconnexion s'avère indispensable et le Parlement européen a publié un rapport sur le droit à la déconnexion en janvier dernier. La France considérée comme pionnière sur le sujet, fait partie des quatre pays de l'UE à avoir garanti le droit à la déconnexion par la loi, avec la Belgique, l'Espagne et l'Italie.

Banque

LE DIFFICILE DÉPLOIEMENT DU VIREMENT INSTANTANÉ EN EUROPE. À

la fin de l'année 2018, les banques européennes ont commencé à proposer à leurs clients un nouveau moyen de paiement : le virement instantané. Contrairement au virement traditionnel, qui nécessite un délai de vingt-quatre à soixante-douze heures pour que les fonds passent d'un compte à l'autre, le paiement instantané s'effectue en moins de dix secondes, vingt-quatre heures sur vingt-quatre et sept jours sur sept. Le titulaire d'un compte bancaire peut l'utiliser pour payer de particulier à particulier, rembourser un proche, régler ses achats ou envoyer de l'argent en urgence. Ce paiement fonctionne en France comme en Europe au sein de l'espace unique des paiements en euros (zone SEPA).

Or, plus de deux ans après son lancement, on constate que ce service est peu employé. La Banque centrale européenne (BCE) avait initialement estimé que 23 % des transactions réalisées par virements, prélèvements, chèques ou cartes bancaire



en zone euro pourraient être effectuées en paiement instantané d'ici à 2023. Mais selon la Fédération française des banques (FFB), ce type de transaction n'a représenté qu'environ 1 % des virements en France au cours de l'année 2020.

La Banque centrale européenne estime avoir rempli sa part de contrat en ouvrant ses gros tuyaux au paiement de détail, et en offrant un service bon marché aux banques, facturé 0,002 euro par transaction instantanée alors que les paiements instantanés sont parfois proposés par les banques aux consommateurs pour un euro par transaction.

En France, plusieurs établissements facturent en effet le service un euro (BNP Paribas, Caisse d'épargne, Banque Populaire, CIC, Société Générale). La Banque postale, elle, propose un meilleur tarif (0,80 et 0,70 euro). Quant au Crédit agricole neuf caisses régionales sur trente-neuf proposent gratuitement, et les autres le facturent jusqu'à un euro.

Pour la Banque centrale européenne, l'affaire est d'importance car elle a poussé à la mise en place du virement instantané et transfrontière après avoir pris conscience que le paiement était devenu un enjeu de souveraineté pour l'Europe, face à la toute-puissance des réseaux américains Visa et MasterCard et face à l'appétit des GAFA (Google, Apple, Facebook, Amazon) pour le secteur.

en bref

VOUS L'ATTENDIEZ...



SORTIE EN KIOSQUES
LUNDI 28 JUIN

116 PAGES DÉDIÉES
À L'ACTUALITÉ ÉCONOMIQUE DE LA CÔTE-D'OR

COLLECTIVITÉS

Un centre d'excellence pour les défauts réfractifs de l'œil

Innovation. Classé parmi les meilleurs établissements de santé de France en ophtalmologie, le CHU Dijon Bourgogne dispose à présent d'un Centre de chirurgie réfractive et cornéenne proposant des opérations de la vision au laser. Il vient de se doter de la suite réfractive Wavelight de chez Alcon, dont les caractéristiques techniques font référence. Cet instrument chirurgical comprend les deux lasers les plus rapides du marché dans leur catégorie respective.



La plateforme de chirurgie réfractive et cornéenne du CHU Dijon Bourgogne offre une extrême précision et une grande sécurité tout en permettant une personnalisation poussée de l'opération laser. Un système de poursuite de l'œil garantit quant à lui un traitement centré sur l'œil, même si le patient bouge pendant l'intervention. L'acquisition de ces lasers améliore le confort des patients en réduisant la durée des traitements, les opérations ne durant plus qu'une dizaine de secondes.



Le CHU Dijon Bourgogne s'illustre par un excellent classement en ophtalmologie dans le palmarès des hôpitaux et cliniques établi par le magazine *Le Point* sur 1.400 établissements de santé publics et privés à but non lucratif. En 2020, le CHU Dijon Bourgogne a été classé deuxième au niveau national pour les opérations de la rétine, quatrième pour la prise en charge de la cataracte et sixième pour le traitement du glaucome. « Aujourd'hui, avec la mise en place d'un Centre d'excellence en chirurgie réfractive et cornéenne, doté de la meilleure technologie laser du marché, nous sommes en mesure d'offrir à nos patients une prestation complète pour toute la chirurgie de la cornée, précise Catherine Creuzot-Garcher, chef du service ophtalmologique. Cette chirurgie laser qui se pratique souvent en libérale - ici pourvue d'un plateau technique à la pointe - est également un atout d'attractivité pour l'hôpital et pour nos jeunes ophtalmologistes en formation, ainsi que pour l'implanta-

tion d'ophtalmologues en région. Un tel dispositif génère un vrai dynamisme d'équipe et une montée en compétence pour les infirmières ».

DEUX TYPES DE LASER HIGH TECH

Implanté dans le service d'ophtalmologie, ce nouveau centre est composé de cinq ophtalmologistes chirurgiens. Grâce aux opérations laser réalisées, il est possible de corriger en moins de dix secondes des défauts de vision tels que la myopie, l'hypermétropie, l'astigmatisme ou la presbytie ou d'autres pathologies de la cornée (kératolgies récidivantes et kératocônes avec la mise en place d'anneaux intra-cornéens entre autres). Des premiers bilans sont possibles au CHU mais aussi dans d'autres villes de Bourgogne (Beaune, Montbard, Semur-en-Auxois), afin de faciliter l'accès à ce type de chirurgie pour tous les patients du territoire.

Afin d'offrir aux patients le meilleur de la technologie laser, le nouvel espace de chirurgie réfractive et cornéenne du CHU Dijon Bourgogne est doté de la suite réfractive Wavelight de chez Alcon qui compte deux lasers

différents. Ce qui permet au CHU de proposer deux types d'opération. La PKR (PhotoKératectomie à visée Réfractive) utilise le laser Excimer EX500 et agit directement sur la surface cornéenne pour remodeler cette dernière.

Le Lasik est une technique utilisant les deux lasers et se déroulant en deux temps.

♦ Le laser Femtoseconde FS200 permet de réaliser en moins de dix secondes une ouverture provisoire dans la couche superficielle de la cornée.

♦ Le laser Excimer EX500 est ensuite utilisé pour remodeler la couche profonde de la cornée.

Le patient est ainsi allongé sur un lit qui bascule d'un laser à l'autre.

Une fois que la cornée a été remodelée, le volet réalisé dans la couche superficielle de la cornée, réalisé par le premier laser est réappliqué sur l'œil. « Cette technique permet une récupération visuelle plus rapide, avec une réduction des sensations douloureuses », indique le docteur Louis Arnould. Toutefois, l'utilisation de la technique Lasik n'est pas possible chez tous les patients. Ceux dont les

cornées sont fines, irrégulières, ou présentent certaines anomalies (cicatrices, etc.) sont de meilleurs candidats à la PKR.

Au total, de la prise en charge à la sortie, l'opération dure un peu moins d'une demi-heure. Les deux yeux se font en même temps, en anesthésie locale. Une fois l'opération réalisée, il peut persister une sensibilité quelques jours après la chirurgie. Cette sensibilité varie d'un patient à l'autre et en fonction de la technique utilisée.

La sécurité est le paramètre clé pour choisir entre les différentes techniques possibles chez un patient donné. Le choix de la technique la plus adaptée au patient est du ressort du chirurgien, et constitue la première étape « clé » d'une procédure réussie de chirurgie réfractive. De manière générale, le recours à cette chirurgie implique d'être majeur et d'avoir une vue stable depuis au moins deux ans, de ne pas avoir d'autre pathologie oculaire ni de pathologie générale et d'avoir une cornée suffisamment épaisse et régulière pour permettre le traitement. Une consultation pré-opératoire personnalisée avec un chirurgien du cen-

tre d'excellence du CHU Dijon Bourgogne permettra au patient de construire son projet de chirurgie réfractive. « Nous comptons parmi les dix premiers CHU à accueillir cette suite complète développée par Alcon. Elle représente un investissement de 650.000 euros pour le CHU et démontre le refus d'inertie de notre établissement », affirme Nadiège Bailly, directrice générale du CHU. Depuis le début de l'année, 60 interventions ont été réalisées, l'objectif visé est de 200 par an.

La chirurgie réfractive offre un réel changement de vie. Elle peut être particulièrement utile dans le cas de pratiques sportives ou pour certaines professions (militaires, pompiers...) qui exigent une vision optimale sans lunettes. Chirurgie de confort ne donne pas lieu à un remboursement de la Sécurité Sociale mais certaines mutuelles remboursent une partie de l'opération. Coût total : 1.000 euros par œil pour la PKR et 1.200 euros pour le Lasik.

TEXTE ET PHOTOS
FRÉDÉRIC CHEVALIER

♦ refractedijon.com

Commerce. Un lieu entièrement consacré au chantier de réhabilitation du Centre commercial Dauphine destiné aux habitants désirant découvrir le projet en détail a été inauguré mercredi.

Centre Dauphine : la Maison du Projet voit le jour



La page du centre commercial créé dans les années 1970 au centre-ville de Dijon est définitivement tournée. Le centre Dauphine, « grand succès populaire auprès des habitants depuis son ouverture en 1972 » comme le rappelle François Rebsamen (maire de Dijon et président de Dijon métropole), va en effet bénéficier d'une refonte totale de son bâtiment. Le chantier de cette métamorphose qui a débuté en avril, est prévu pour durer deux ans au cours desquels la « Maison du Projet » pour tout savoir sur cette réhabilitation accueillera les habitants. Inaugurée mercredi en présence de François Rebsamen, Marc Fortunato, président de Dauphine Invest, Philippe Jung, directeur général immobilier du groupe Demathieu Bard, Isabelle Brouté, membre du directoire en charge du pôle Banque de développement régional de la Caisse d'Épargne Bourgogne Franche-Comté et de Thomas Fontaine, directeur général de Keolis Dijon



En tout, le projet a nécessité un investissement de 26,2 millions d'euros.

Mobilités, ce lieu abrite des plans ainsi que des projections qui présentent en détail le projet. Les Dijonnais qui visiteront la « Maison du projet » découvriront également le calendrier précis des futurs travaux réalisés. Cet espace d'information retrace par ailleurs l'histoire de la galerie marchande. Soutenue par la municipalité, la rénovation du centre Dauphine pilotée par Marc Fortunato maître d'ouvrage et le groupe Demathieu Bard immobilier, maître d'œuvre s'inscrit pleinement dans la politique

d'attractivité commerciale, économique et touristique de la ville. Selon le maire de la ville, « le centre-ville de Dijon est le plus grand espace commercial à ciel ouvert de la région ». Labellisé en 2008 « Ville d'art et d'histoire » par le ministère de la Culture et de la Communication et reconnu par l'Unesco comme « bien à valeur universelle » en raison de son riche passé historique et de son patrimoine, le centre-ville dijonnais possède déjà de nombreux atouts qui seront exorcisés par cet espace marchand entière-

ment remis à neuf. « C'est une chance exceptionnelle pour notre capitale régionale. Ce programme fait partie des projets qui porteront haut et loin les couleurs de notre ville comme le musée des beaux-arts ou encore la Cité internationale de la gastronomie et du vin », argumente-t-il.

TROIS PHASES DE CHANTIER

Les travaux du projet dont le permis de construire a été accordé par Dijon métropole en janvier dernier, vont se décomposer en trois chantiers principaux. Dans un premier temps, l'immeuble sera reconstruit, agrandi, ouvert sur l'extérieur et sur la ville. S'élevant sur quatre étages, le projet intégrera 4.000 mètres carrés de surfaces commerciales et 5.500 mètres carrés de bureaux multi-preneurs ainsi qu'un restaurant panoramique sur les toits pour « gagner en verticalité », détaille Marc Fortunato. Le fonctionnement du bâtiment sera également respectueux de l'environnement avec l'objectif d'obtenir le label

Breem very good qui récompense les constructions à très haute qualité environnementale. La création d'un nouvel ascenseur situé dans la cour Nord sur une parcelle de la ville permettant aux personnes à mobilité réduite l'accès 24 heures sur 24 au parking souterrain existant, constituera la deuxième phase des travaux. Le parking va également être rénové. Enfin, la dernière phase constituera à réaménager l'espace public aux abords du centre avec la requalification de la rue Dauphine (réalisation de deux promenades reliées entre elles par un vaste escalier) et l'embellissement de la rue Bossuet. « Ces travaux qui interviendront en toute fin de l'opération viendront renforcer l'offre de balades piétonnes au cœur de la cité des Ducs. Le parvis et l'ensemble commercial deviendront ainsi un itinéraire complémentaire à la rue de la Liberté. La restructuration complète de l'ancien centre commercial était devenue une nécessité. Dauphine Dijon sera adapté aux attentes des

consommateurs et aux goûts de notre époque à l'image du restaurant en rooftop qui offrira une vue imprenable sur les toits du secteur sauvegardé. L'audace architecturale du projet assure une continuité urbaine et commerciale depuis les Halles jusqu'à la Cité internationale de la gastronomie et du vin. Dauphine réussira la synthèse entre la grande histoire de notre ville et la modernité dans laquelle elle s'inscrit résolument et dans le respect des enjeux environnementaux qui sont les nôtres aujourd'hui », conclut le maire de Dijon. En tout, 575 emplois sont prévus sur le site dont 150 salariés pour les commerces, 20 pour le restaurant, 400 pour les bureaux et cinq emplois indirects pour la gestion de l'équipement. Montant total de l'investissement, 26,2 millions d'euros.

MILITINE GUINET

♦ Rue Dauphine, cour Sud, tous les samedis de 9h30 à 12h30 jusqu'au 10 juillet.

Export. François Rebsamen, président de Dijon métropole et maire de la ville, et Aubert de Villaine, président d'honneur de l'association « Les Climats du vignoble de Bourgogne » ont présenté mardi 15 juin les détails de la candidature de Dijon pour accueillir le siège de l'Organisation internationale de la vigne et du vin (OIV), qui réunit 48 États membres et représente 85 % de la production mondiale.

Dijon, candidate à l'accueil du siège de l'OIV



Dès janvier 2021, Dijon s'est mobilisée pour répondre à l'Organisation internationale de la vigne et du vin (OIV) qui était à la recherche d'une solution pérenne de nouveaux locaux dans la perspective de son centenaire qui aura lieu en novembre 2024. « Il est très rare que de telles organisations internationales se décentralisent hors de Paris. C'est une vraie chance pour notre ville dans le sens où - si la réponse est positive - cela participera grandement au rayonnement international de Dijon : pour faire de notre destination une capitale mondiale du vin en lien avec la Cité internationale de la gastronomie et du vin », affirme François Rebsamen, président de Dijon métropole et maire de la ville.

UNE MOBILISATION EN UN TEMPS RECORD

Deux autres villes se sont également portées candidates,



L'Hôtel Bouchu d'Esterno destiné à accueillir le siège de l'OIV se compose d'un grand corps de logis central avec des décors prestigieux et encadré par deux ailes faisant retour sur une cour ornée de pavés et d'un vaste jardin à l'arrière.

après Dijon : Bordeaux et Reims. « Nous avons été les premiers sur les rangs : nos premiers contacts remontent à décembre 2020 », rappelle François Rebsamen. Et c'est pour ne pas passer à côté de cette opportunité, qu'en quelques semaines, les acteurs institutionnels, en particulier la ville de Dijon et la région Bourgogne Franche-Comté, se sont largement mobilisés afin d'apporter une

réponse immobilière adaptée et proposer un montage financier favorable à l'OIV. « Je peux affirmer qu'aucune autre ville ne dépasse en qualité et en avantages financiers notre proposition ». Les différents services de la ville de Dijon et de Dijon métropole (service foncier, service urbanisme, services techniques, Société publique locale d'aménagement...) ont ainsi monté un dossier d'urbanisme

et de faisabilité en un temps record, envoyé à l'OIV dès le 4 février, suivi par la venue sur Dijon d'une de leur délégation le 19 mars.

DE NOMBREUX ATOUTS

Le choix du bâtiment d'accueil s'est ainsi porté sur un ensemble bâti, inscrit au titre des monuments historiques par arrêté du 29 octobre 1928 en plein cœur du centre historique de Dijon au 1 et 3 rue Monge. Celui-ci comprend notamment l'hôtel particulier, Bouchu dit d'Esterno, l'un des plus importants hôtels particuliers construits au milieu du XVIIe siècle, situé à une place stratégique à mi-chemin entre la future Cité internationale de la gastronomie et du vin et le cœur de la ville. Au-delà de son prestige, avec ses près de 2.000 mètres carrés de superficie, le site a séduit l'OIV en répondant à ses besoins en termes de surface, de fonctionnalités et d'accessibilité.

L'édile croit fortement en la réussite de la candidature dijonnaise, affirmant que Dijon possède bien des atouts, auxquels les trois ministères de l'État en charge du dossier : l'Agriculture, les Affaires étrangères et celui de l'Économie et des Finances ne peuvent qu'être sensibles.

« Nous sommes au cœur d'un des vignobles les plus prestigieux au monde. De plus Dijon, ville située au kilomètre Zéro de la route des Grands crus, jouit d'une double reconnaissance Unesco : au titre des Climats du vignoble de Bourgogne et à celui du Repas gastronomique des Français, pour lequel sera inauguré en avril 2022 la Cité internationale de la gastronomie et du vin », abonde François Rebsamen. « L'écrin vigneron qu'offre cette région est un modèle pour toutes les viticultures de terroir du monde. En choisissant Dijon, l'OIV se trouverait au centre d'une viticulture vivante, forte d'un écosystème vitivinicole des plus actifs », ajoute Aubert de Villaine, co-gérant du Domaine de la Romanée Conti et président d'honneur de l'association

« Les Climats du Vignoble de Bourgogne ». « Dijon dispose d'une offre académique d'excellence reconnue internationalement avec la labellisation ISITE (axe Territoires-Environnement-Aliments) lui permettant de former les futurs professionnels du monde vitivinicole. Ce sont 150 chercheurs qui travaillent sur des thématiques qui intéressent l'OIV, auxquels s'ajoute la chaire Unesco « culture et traditions du vin », en lien étroit avec l'Institut de la vigne et du vin Jules Guyot. Celle-ci mobilise 75 universités dans le monde et organise un colloque annuel à l'étranger souvent salué par l'OIV, avec qui nous travaillons déjà à la construction d'une grande bibliothèque du vin... Le tout forme un ensemble incomparable en France », surenchérit Vincent Thomas, président de l'uB et Jocelyne Perard, responsable de la chaire Unesco de l'uB. Réponse le 12 juillet au plus tard.

FRÉDÉRIC CHEVALIER

HÔTEL DES VENTES DE BEAUNE

SELARL Grégoire MUON
Commissaire-Preneur Judiciaire
N° agrément 2002-269VENTE AUX ENCHERES
JUILLET 202123, rue Richard 21200 BEAUNE - Tél. 03 80 22 28 87 - Fax 03 80 24 70 58 | Liste détaillée et photos : www.interencheres.com/21006

SAMEDI 3 JUILLET 2021

A 14H00

GRANDS VINS ET SPIRITUEUX

Expert : Monsieur Pascal KUZNIEWSKI

Ventes en salle et sur  INTERENCHERESExposition sur rendez-vous de 10h à 12h
le matin de la venteFrais 22% TTC en salle + 3.60 % sur le Live
Interencheres et au téléphone

SAMEDI 10 JUILLET 2021

A 14H00

BIJOUX, MONTRES & VINTAGE

Ventes en salle et sur  INTERENCHERESExpositions le vendredi 9 de 14h à 18h,
samedi 10 de 10h à 11h30Frais 20% TTC en salle + 3.60 % sur le Live
Interencheres et au téléphone

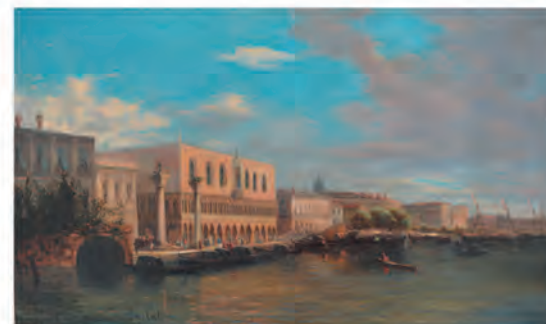
DIMANCHE 11 JUILLET 2021

A 14H00

ARTS DE LA TABLE,

TABLEAUX,

MOBILIER ET OBJETS D'ART

Ventes en salle et sur  INTERENCHERESExpositions le vendredi 9 de 14h à 18h,
samedi 10 de 10h à 11h30, dimanche 11 de 10h à 11h30Frais 20% TTC en salle + 3.60 % sur le Live
Interencheres et au téléphoneListes détaillées, photos, conditions de vente et mesures sanitaires en vigueur consultables sur www.interencheres.com/21006




le Journal du Palais

Une référence
les ventes aux enchères
de votre région





Opinions

Lettre ouverte à Bruno Le Maire

HAMID EL HASSOUNI, PRÉSIDENT DE GRAND DIJON HABITAT

Comme vous en ont légitimement alerté les organisations professionnelles du Bâtiment et de Travaux Publics et de l'Artisanat, des causes multifactorielles, comme la crise sanitaire, la hausse des tarifs du fret maritime, la politique commerciale des États-Unis d'Amérique envers le Canada... génèrent des fortes tensions sur la fourniture de matériaux comme le bois, le cuivre, l'acier voire même des pénuries quasi-totales d'approvisionnement alors que l'économie de notre pays redémarre.

Président de Grand Dijon Habitat, Office public de l'Habitat, premier bailleur social de Dijon métropole qui compte dans son parc près de 11.000 logements et loge plus de 20.000 locataires, je constate que nous subissons quotidiennement les effets de ces tensions. Ainsi très concrètement, le délai de fourniture de garnitures de portes, poignées en alliage alu, est désormais de trois à quatre semaines contre 24 heures en temps normal. La livraison d'une porte de hall d'entrée en acier, était de quatre semaines, il faut compter aujourd'hui un délai

minimum de huit semaines et la livraison de boîtes aux lettres, nécessite quatre semaines contre deux semaines en temps ordinaire. Ceci impacte le quotidien de nos locataires, leur cadre de vie, notre qualité de service et met en tension les collaborateurs de notre Office.

Les entreprises avec lesquelles nous travaillons n'en sont nullement responsables, font preuve d'une mobilisation sans faille pour chercher des solutions, bien souvent en vain.

Ces ruptures d'approvisionnements, cette hausse des prix des matériaux impactent la production de logement neufs et donc de logements sociaux qui était déjà en forte baisse depuis 2017 sous l'effet de causes là encore conjuguées comme la réorganisation des acteurs du mouvement HLM, la hausse du prix des terrains... "Le Choc de la construction" souhaité par le Président de la République en 2017 au travers de multiples réformes se traduit par des effets pour le moins indésirables et amplifiés par les pénuries évoquées au début de ce courrier.

Monsieur le Ministre, à l'heure où notre Office

et le mouvement HLM dans son ensemble veulent se mobiliser pour répondre aux enjeux de la construction ou l'éco-réhabilitation de logements sociaux et prendre toute leur part pour contribuer à la relance économique de notre pays nous sommes face à des obstacles que nous allons devoir franchir en additionnant les forces des entreprises, des donneurs d'ordres comme les bailleurs sociaux, les collectivités locales, l'État.

Quelles sont les mesures que vous envisagez de prendre pour résoudre cette équation à facteurs multiples tout en préservant les finances de nos organismes qui sont des acteurs essentiels de la commande publique et soutiennent ainsi l'emploi local, non délocalisable. Le mouvement HLM se réunira en septembre à Bordeaux, ces questions seront au cœur de nos échanges et nous aurons alors je l'espère des annonces pour nous permettre d'être au rendez-vous des attentes légitimes de nos locataires, de l'économie de nos territoires et de notre pays.

Entreprises et matières premières

CONFÉDÉRATION DES PETITES ET MOYENNES ENTREPRISES (CPME)

Entre les mois d'avril 2020 et avril 2021, le prix des matières premières importées (alimentaire, agro-industriel, minéral) a ainsi augmenté en moyenne de 25,2 %. Dans certains cas, comme les métaux ferreux (+91,3 %) la hausse peut être astronomique. Le prix du caoutchouc naturel a lui, bondi de 35,4 %, celui de la viande de 50 %...

D'après une enquête CPME de mai 2021 auprès de 2060 dirigeants, 28 % des entreprises rencontrent des difficultés d'approvisionnement tandis que 59 % d'entre elles sont impactées par la hausse du prix des matières premières. Parmi les dirigeants dans l'industrie et la construction, la part de ceux qui sont confrontés à des hausses du prix des matières premières culmine à 93 % tandis qu'ils sont 69 % à rencontrer des difficultés d'approvisionnement. Or, nos entreprises ne sont bien souvent pas en mesure de répercuter ces hausses sur leurs propres tarifs, et ce, alors même qu'elles sont dans l'incapacité de réduire leur

marge. Il est donc impératif de prendre la mesure de la situation en encourageant la prise en compte de la « théorie de l'imprévision » permettant d'adapter le contrat en cours en raison d'une modification générale de l'équilibre de celui-ci ; c'est une donnée que nous avons largement relayé encore récemment avec monsieur le préfet de Saône-et-Loire, qui a bien pris conscience de cette difficulté.

En outre, la CPME souhaite que les acheteurs publics acceptent une indexation des prix et qu'ils n'appliquent pas de pénalité de retard. Nous suggérons aussi de donner la possibilité aux entreprises du secteur privé de faire appel au Médiateur des entreprises en cas de nécessité de révision des conditions de marchés.

Parallèlement, nous proposons la création d'un nouveau financement adossé à une garantie publique, fléché vers les professionnels qui subissent des tensions sur les matières premières.

La CPME milite également pour que la prise

en charge de la rémunération des personnels mis au chômage partiel du fait de l'arrêt de l'activité, faute de matériaux, soit réévaluée et atteigne le niveau prévu aujourd'hui pour les entreprises qui restent les plus impactées par la crise sanitaire.

La question se pose également de la protection de la souveraineté de l'économie française passant par la conservation de certaines ressources sur le territoire national. Continuer à exporter massivement des grumes alors que nos scieries sont au bord de l'arrêt n'est, par exemple, pas raisonnable.

Par ailleurs, à plus long terme, la France pourrait développer ses capacités de stockage afin d'assurer une stabilisation des prix garantissant une volatilité acceptable.

Enfin, un travail doit être effectué sur la chaîne de valeur et l'intégration de produits étrangers qui fragilise la compétitivité des entreprises dans l'incapacité de se tourner vers des acteurs nationaux.

Le billet

PAR ANTONIN TABARD

Bas les masques et haut les cœurs !



Les masques tombent ! C'est en tout cas l'annonce faite par le Premier ministre Jean Castex à l'issue du Conseil des ministres mercredi 16 juin. Depuis le 17 juin, le port du masque en extérieur n'est donc plus obligatoire sauf « quand on se regroupe, qu'on se trouve dans un lieu bondé, une file d'attente, dans un marché ou dans les tribunes d'un stade ». Le couvre-feu a quant à lui été levé dimanche 20 juin, soit dix jours avant la date initialement prévue. Hasard du calendrier, ce jour-là avait eu lieu le premier tour des élections départementales et régionales, même si on pourrait aussi y voir un lien avec la fête de la musique qui avait lieu le lendemain. Toujours est-il que « l'épidémie est en déclin, elle est en cours de maîtrise », d'après le ministre de la Santé Olivier Véran. La pression hospitalière continue de diminuer à tel point que l'APHP (Assistance publique - Hôpitaux de Paris) a levé jeudi 17 juin son plan blanc. Enfin, si l'objectif des 30 millions de primo-vaccinés a été atteint avec trois jours d'avance le 12 juin, le Gouvernement envisage un ralentissement durant l'été en se fixant le nouvel objectif des 40 millions de premières doses injectées à fin août. Toutefois, Olivier Véran insiste sur « la vigilance collective » face à l'accélération de la propagation du variant Delta, notamment au Royaume-Uni où plus de 11.000 cas ont été détectés la semaine dernière en 24 heures et ce malgré une campagne de vaccination massive.

Le coin bouquins

FAIRE RÉGION, FAIRE FRANCE.



En 2015, une nouvelle carte des régions est établie. La France métropolitaine se recompose en treize régions, censées prendre une plus grande part à l'aménagement du pays et contribuer à une nouvelle relation entre l'État et les collectivités territoriales. Un nouvel outil à l'usage des conseils régionaux (à l'exception de ceux de Corse, d'Île-de-France et d'Outre-mer) est créé dans cette intention : le schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires (SRADDET). Cinq ans après, pari tenu ? L'ouvrage propose un bilan national de cette réforme, et la replace dans les histoires politiques de chaque région française. Il en interroge les perspectives tant pour les régions que pour un exercice planificateur qui semble avoir le vent en poupe. Outre les exigences de transformation induites par le changement climatique, la crise sanitaire de la covid-19 a fait ressurgir de façon plus évidente encore la nécessité du temps long et d'un terme longtemps mis de côté par l'action politique : la planification.

♦ Éditions Berger Levrault, 240 pages, 29 euros.

SUD CÔTE CHALONNAISE.



Un territoire rural où il fait bon vivre et qui sait accueillir les visiteurs avec toutes les attentions. Ainsi pourrait se résumer le territoire Sud Côte chalonnaise ; toutefois ceci pourrait aussi sembler réducteur alors qu'il y a tant à découvrir. Engagé depuis de nombreuses années dans une politique environnementale volontariste, ce petit bout de France a su préserver l'authenticité de son caractère rural et architectural par la préservation de son patrimoine et de sa qualité de vie.

♦ Éditions Le Petit Futé, 144 pages, 4,95 euros.

Le regard de Faro



le Journal du Palais

DE BOURGOGNE FRANCHE-COMTÉ

INSERTIONS JUDICIAIRES & LEGALES

Suivant l'Arrêté du Ministère de la Culture et de la Communication en date du 7 décembre 2020 modifiant l'arrêté du 21 décembre 2012, relatif au tarif annuel et aux modalités de publication des annonces judiciaires et légales, le tarif au millimètre colonne des annonces légales du Journal du Palais de Bourgogne Franche-Comté est fixé à 1,78 € HT pour le département de la Côte d'Or (21), pour l'année 2021

Le tarif des annonces est ensuite calculé suivant les prescriptions et la présentation imposés par ledit Arrêté.



L'intégralité des annonces légales parues depuis le 01/01/2010 dans la presse quotidienne et hebdomadaire habilitée est consultable en permanence et librement sur actulegales.fr



Nous nous chargeons de vos annonces à faire paraître dans la France entière, notamment chez nos collègues appartenant comme nous à la presse économique au sein du Résos Hebdo Eco.

Avis d'attribution



DEPARTEMENT DE LA COTE D'OR

Avis d'attribution

1. POUVOIR ADJUDICATEUR : Département de la Côte-d'Or, CS 13501 - 21035 DIJON CEDEX.
2. OBJET DES MARCHES ET TITULAIRES : Location de longue durée de véhicules légers neufs à motorisation essence et diesel pour les besoins du Conseil Départemental de la Côte-d'Or.
Relance des lots 1 et 2.
La durée prévisionnelle des accords-cadres est de 71 mois à compter de leur date de notification.
Lots - Entreprises - Adresse - Montant en € TTC Estimation : 750.000 € TTC - Date de signature
1 - CLV SA FREE2MOVE LEASE ; Co traitant : AUTOMOBILE DE BOURGOGNE CITROEN - 78300 POISSY - Sans minimum ; Sans maximum ; Estimation accord-cadre : 132.000 € TTC ; Cadre estimatif : 250.000 ; Coût total : 81.455,04 ; Coût annexes : 72.221,52 - 10/06/2021 ;
2 - CLV SA FREE2MOVE LEASE ; Co traitant : AUTOMOBILE DE BOURGOGNE CITROEN - 78300 POISSY - Sans minimum ; Sans maximum ; Estimation accord-cadre : 618.000 € TTC ; Cadre estimatif : 990.000 ; Coût total : 461.520 ; Coût annexes : 241.580,40 - 10/06/2021.
Sous réserve des secrets protégés par la loi, le marché est communicable, sur demande adressée à : dgsd.pr.dcpv.sm@cotedor.fr, selon les modalités prévues par le livre III du code des relations entre le Public et l'Administration.
Les avis d'attribution des marchés du Département peuvent être consultés et téléchargés sur le site <https://marches.ternum-bfc.fr> (réf. du présent avis : 0621attribvl).
L2100190

Procédures adaptées

ESADD

Avis de marché

NOM ET ADRESSE OFFICIELS DE L'ORGANISME ACHETEUR : ESADD, 4 boulevard du Docteur Jean Veillet - 21000 DIJON. Correspondant : M. le président de l'ESADD.
OBJET DU MARCHÉ : prestations de nettoyage des locaux.
CARACTERISTIQUES PRINCIPALES :
DES VARIANTES SERONT-ELLES PRISES EN COMPTE : oui.
FORME JURIDIQUE QUE DEVRA REVETIR LE GROUPEMENT D'OPERATEURS ECONOMIQUES ATTRIBUTAIRE DU MARCHÉ : groupement solidaire.
LANGUES POUVANT ETRE UTILISEES DANS L'OFFRE OU LA CANDIDATURE : français.
UNITE MONETAIRE UTILISEE, l'euro.
DOCUMENTS A PRODUIRE A L'APPUI DES CANDIDATURES PAR LE CANDIDAT, AU CHOIX DE L'ACHETEUR PUBLIC : Formulaires DC1, DC2 et DC4 le cas échéant (fournis au sein du DCE).
CRITERES D'ATTRIBUTION : Offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères énoncés dans le cahier des charges (règlement de la consultation, lettre d'invitation ou document descriptif).
TYPE DE PROCEDURE : procédure adaptée.
DATE LIMITE DE RECEPTION DES OFFRES : 17 septembre 2021, à 12 heures.
DELAI MINIMUM DE VALIDITE DES OFFRES : 90 jours à compter de la date limite de réception des offres.
AUTRES RENSEIGNEMENTS :
NUMERO DE REFERENCE ATTRIBUE AU MARCHÉ PAR LE POUVOIR ADJUDICATEUR / L'ENTITE ADJUDICATRICE : MAPA21-01.
RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES : Le dossier de consultation sous forme électronique peut être obtenu sur le site des marchés dématérialisés TERRITOIRES NUMERIQUES BOURGOGNE FRANCHE-COMTE. Ce même site devra être utilisé pour la remise de l'offre de manière dématérialisée.
Pour tous renseignements complémentaires qui leur seraient nécessaires au cours de leur étude, les candidats devront poser leurs questions sur la plateforme. Les candidats devront faire parvenir leurs questions au plus tard le 7 septembre 2021 à midi et une réponse sera alors adressée, par écrit, à toutes les entreprises ayant retiré le dossier en s'identifiant sur la plateforme.
DATE D'ENVOI DU PRESENT AVIS A LA PUBLICATION : 10 juin 2021.
L2100122

SINOTIV'EAU

IDENTIFICATION DE L'ORGANISME QUI PASSE LE MARCHÉ : SINOTIV'EAU, Hameau de Chassagne - 21110 FAUVERNEY - Tél. : 03.80.67.32.50.
OBJET DU MARCHÉ : Commune de Genlis, Quartier de la Vanoise, Renouvellement du réseau EU et reprise des branchements AEP.
TYPE DE MARCHÉ : Marché de travaux.
PROCEDURE : Procédure adaptée en application des articles 42-2 de l'ordonnance 2015-899 du 23 juillet 2015 et du 17 du décret 2016-360 du 25 mars 2016 relatifs au marché publics.
CARACTERISTIQUES PRINCIPALES DU MARCHÉ : Renouvellement d'un réseau d'assainissement DN 200 mm - Intervention « sous-section 3 » - Renouvellement de 9 branchements AEP.
OBTENTION DU DOSSIER : Le dossier est disponible sur le site : <https://marchees.ternul-bfc.fr>
DATE LIMITE DE RECEPTION DES OFFRES : 9 juillet 2021 à 12h00.
DELAI DE VALIDE DES OFFRES : Le délai pendant lequel le candidat reste engagé pour son offre est de 120 jours à compter de la date de remise des offres.
MODALITE DE REMISE DES OFFRES : Uniquement et obligatoirement par voie électronique sur le site <https://marchees.ternul-bfc.fr>
CRITERES D'ATTRIBUTION :
Critère prix des prestations : 60 % ;
Critère valeur technique : 40 %.
DELAI D'EXECUTION / DATE DE DEPART DES TRAVAUX : Le délai global est de 4 mois y compris la période de préparation. Le début des travaux est prévu pour le 6 septembre 2021.
DATE D'ENVOI A LA PUBLICATION : Le lundi 14 juin 2021.
RENSEIGNEMENTS :
Techniques : Maître d'œuvre : MJSP Géomètres Experts, Pôle VRD, 4 avenue de la Découverte - Tél. : 03.80.74.11.99 - Mail : contact@mjsp.fr
Administratifs : SINOTIV'EAU, Hameau de Chassagne - 21110 FAUVERNEY - Tél. : 03.80.67.32.50 - sinotiveau@orange.fr
L2100164

le Journal du Palais

DE BOURGOGNE FRANCHE-COMTÉ

Journal hebdomadaire régional habilité par arrêté préfectoral à publier les annonces légales dans le département de la Côte d'Or
JOURNAL DU PALAIS DE BOURGOGNE FRANCHE-COMTÉ
SAS au capital de 235.000 € - R.C.S. 015 750 243 Dijon
Société du groupe ForumEco

Siège social : 2 B avenue de Marbotte - 21000 DIJON
Tél. : 03.80.68.25.55 - Fax : 03.80.68.25.56
Site internet : www.forumeco.fr

Bureaux ouverts du lundi au vendredi de 8h45 à 12h15 et de 14h à 17h30

Principal associé : Générale de Participations
Directeur de la publication : Michel GUYOMARD
Directrice : Claire LESPRIT
Rédacteur en chef : Antonin TABARD
Rédaction : Frédéric CHEVALIER - Militine GUINET

Parution le lundi - Prix du numéro : 1,50 €
Abonnement annuel : 69 €



Imprimé sur les rotatives de Rotimpres
Polignon Pla de L'estany s/n
1781 AIGUAVIVA-GIRONA (Espagne)

Dépôt légal à parution - ISSN 2742-6084 - N° CPPAP : 1123 183851

Visa Ingénierie - 3.000 exemplaires

Service annonces légales : annoncelegale.jdp@forumeco.com
Rédaction : redaction.jdp@forumeco.com

ABONNEZ-VOUS

En payant par prélèvement automatique

Pour 1 an **40€** au lieu de ~~69€~~

Tous les appels d’offres de votre département sur http://ao.forumeco.fr

Procédures adaptées

SIAEPA DE THOISY LE DESERT

Avis d’appel public a la concurrence

1 - IDENTIFICATION DE LA COLLECTIVITE : SIAEPA DE THOISY LE DESERT mairie - 21320 THOISY LE DESERT - siaepa.thoisy@orange.fr - 03 80 90 61 06.

2 - OBJET DU MARCHE : Accord cadre à bons de commande pour travaux de renouvellement et extension du réseau et branchement d’eau potable et d’assainissement collectif sur le territoire des communes adhérentes au SIAEPA.

DUREE : 4 ans (à partir du 1^{er} septembre 2021 ou de la date de notification si elle est postérieure).

Montant de commande minimum annuel : 30.000 € HT.

Montant de commande maximum annuel : 500.000 € HT.

3 - PROCEDURE DE PASSATION : Procédure adaptée en application du code de la commande publique.

4 - JUSTIFICATIFS A PRODUIRE : Renseignements permettant d’évaluer les capacités professionnelles, techniques et financières du candidat.

Renseignements figurant aux articles R2143-3 du code de la commande publique.

5 - DELAI DE VALIDITE DES OFFRES : 120 jours à partir de la date limite de réception des offres.

6 - CRITERES D'ATTRIBUTION : valeur technique appréciée au regard du mémoire technique à joindre à l'offre : 50% ; prix de la prestation 50%.

7 - DATE LIMITE DE RECEPTION DES OFFRES : 02/07/2021 à 19h00

8 - DEMANDE DE DOSSIER : DCE téléchargeable sur la plateforme « e-marchespublics.com ».

9 - DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS : via la plateforme « e-marchespublics.com ».

10 - REMISE DES OFFRES : sur la plateforme « e-marchespublics.com »

11 - DATE D'ENVOI DU PRESENT AVIS : 11/06/2021.

12- JURIDICTION COMPETENTE EN CAS DE CONTENTIEUX : Tribunal administratif de DIJON, 22 rue d'Assas. L2100143



Ville de Saint-Apollinaire
"l'esprit village"

VILLE DE SAINT APOLLINAIRE

Avis d’appel à la concurrence

NOM ET ADRESSE DE L'ORGANISME ACHETEUR : VILLE DE SAINT APOLLINAIRE, 650 rue de Moirey - 21850 SAINT APOLLINAIRE - Tél. : 03.80.72.99.99 - Courriel : contact@ville-st-apolinaire.fr

OBJET DU MARCHE : Assistance à maîtrise d’ouvrage pour la formalisation de la concession d’aménagement des Courbes Royes.

TYPE DE MARCHE : Services.

CONDITIONS DE PARTICIPATION : Les justificatifs à produire sont précisés dans le règlement de consultation.

CRITERES D'ATTRIBUTION : Selon critères énoncés dans le règlement de consultation.

TYPE DE PROCEDURE : Procédure adaptée.

DATE LIMITE DE RECEPTION DES OFFRES : 19 juillet 2021 à 17 heures.

CONDITIONS DE REMISE DES OFFRES : Les offres seront déposées exclusivement par voie dématérialisée sur : https://www.ternum-bfc.fr

RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES : Le dossier de consultation des entreprises est téléchargeable, sur le profil d'acheteur (https://www.ternum-bfc.fr), référence 2021ADG02.

INSTANCE CHARGEES DES PROCEDURES DE RECOURS : Tribunal administratif de DIJON, 22 rue d'Assas, B.P. 61616 - 21016 DIJON.

DATE D'ENVOI A LA PUBLICATION : Le 18 juin 2021. L2100223

Appel d'offres ouvert



CDC HABITAT SOCIAL

Avis d’appel public à la concurrence

Procédure adaptée - Appel d’offres ouvert

1. MAITRE D'OUVRAGE : GIE Nord Est agissant au nom et pour le compte de : CDC HABITAT SOCIAL, 10 boulevard de Dresde - 67080 STRASBOURG.

2. OBJET DU MARCHE : Réhabilitation de 53 logements.

3. TYPE DE MARCHE : Marché de travaux.

4. LIEU D'EXECUTION : 3 et 5 rue Albert et André Claudot à DIJON.

5. DUREE D'EXECUTION : 13 mois.

6. MODALITES D'ATTRIBUTION : Lots séparés :
Lot 1 : Ravalement ;
Lot 2 : Etanchéité ;
Lot 3 : Menuiseries Intérieures ;
Lot 4 : Menuiseries Extérieures ;
Lot 5 : Revêtements de sols et faïences ;
Lot 6 : Peinture ;
Lot 7 : Electricité ;
Lot 8 : Plomberie ;
Lot 9 : Désamiantage.

7. CONDITIONS DE PARTICIPATION : Toutes les modalités et conditions de participation sont détaillées dans le dossier de consultation. Retrait du dossier de consultation à l'adresse suivante : https://www.achatpublic.com/sdm/ent/gen/ent_detail.do?PCSLID=CSL_2021_u_nKL4QPtV

8. DATE LIMITE DE RECEPTION DES SOUMISSIONS : 7 juillet 2021 - 12h00.

9. DATE D'ENVOI A LA PUBLICATION : 16 juin 2021. L2100189

UNE INFORMATION CONNUE À TEMPS

REMBOURSERA LARGEMENT VOTRE ABONNEMENT

Côte d’Or

VENTE CESSION

ATTRIBUTION D’APPORTS

LPDIAG / BFCDI

Suivant acte reçu par M^e Stéphanie CHAPUIS, le 9 Juin 2021, enregistré à DIJON I, le 14/06/2021 volume 2021N01274, la SARL BFCDI, siège social : CHATILLON SUR SEINE (21400), 44 rue du Recept, immatriculée au R.C.S. de DIJON n° 828 038 935, a cédé à la SARL LPDIAG, capital : 1.000,00 €, siège social : PONTAILLER SUR SAONE (21270), 22 rue du Biez, immatriculée au R.C.S. de DIJON n° 898 448 550, le fonds de commerce d'analyses, essais et inspections techniques. Prix: 25.000,00 € : éléments incorporels : 22.000,00 €, matériel : 3.000,00 €. Entrée en jouissance au jour de l'acte. Les oppositions seront reçues dans les 10 jours de la dernière en date des publications légales en l'étude de Me Stéphanie CHAPUIS, notaire à DIJON, où domicile a été élu à cet effet. Pour insertion, M^e CHAPUIS. L2100185

CONSTITUTION

DE SOCIETE



LEGI CONSEILS BOURGOGNE
Cabinet d'Avocats
21 avenue Albert Camus
21000 DIJON

SELARL MARION LIEBAULT

Avis de constitution

Par ASSP : 5/05/2021-DENOMINATION : SELARL MARION LIEBAULT ; FORME : Société d'exercice libéral à responsabilité limitée de médecins généralistes ; SIEGE SOCIAL : 245 rue de Bourgogne, Pont de Pany - 21410 SAINTE MARIE SUR OUCHE ; OBJET : l'exercice en commun de la profession de médecin généraliste; DUREE : 99 ans ; CAPITAL : 2.000 euros ; GERANCE : Marion LIEBAULT 10 rue Esperanza 21121 HAUTEVILLE LES DIJON ; IMMATRICULATION : R.C.S. DIJON. Pour avis. L2100141

SNC LIB19

Avis de constitution

Selon acte SSP du 14/06/2021, il a été constitué une SNC présentant les caractéristiques suivantes : DENOMINATION : SNC LIB19. SIEGE SOCIAL : 24 rue Buffon - 21000 DIJON. OBJET : La construction, l'achat, la rénovation et la revente de tous biens immobiliers et mobiliers ; L'acquisition, la prise à bail, la mise en valeur de tous terrains et l'édification sur lesdits terrains de bâtiments à usage commercial et/ou d'habitation ; La propriété, l'administration et l'exploitation par bail ou location nue ou meublée de biens immobiliers acquis ou édifiés par la société ; La conclusion de tous contrats de crédit-bail immobilier ou la prise en location longue durée avec ou sans option d'achat ; L'administration et la gestion de tous immeubles, par la voie de la location de locaux d'habitation meublés ou destinés à être meublés. DUREE : 99 ans. CAPITAL : 1.500 €. GERANT : Est nommée gérante pour une durée indéterminée, A.C.G., SARL au capital de 9.300.200 €, 24 rue Buffon - 21000 DIJON, 398 656 975 R.C.S. DIJON. ASSOCIES INDEFINIMENT ET SOLIDAIREMENT RESPONSABLES : A.C.G., SARL au capital de 9.300.200 €, 24 rue Buffon - 21000 DIJON, 398 656 975 R.C.S. DIJON et Jean-Philippe Girard demeurant 24 rue Buffon - 21000 DIJON. IMMATRICULATION : R.C.S. DIJON. L2100149

S.A.R.L. L’ART DE BATIR

Il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes : DENOMINATION : S.A.R.L. L'ART DE BATIR. FORME : Société à responsabilité limitée unipersonnelle. SIEGE SOCIAL : 22 Le Palloux - 21540 MONTOTILLOT. OBJET : Tous travaux de maçonnerie générale, carrelage et terrassement. En sous-traitance ou en direct, tous travaux de plâtrerie, plaquiste, aménagement intérieur et de décoration. DUREE : 99 ans à compter de l'immatriculation au R.C.S. CAPITAL : 1.000 €. GERANCE : Monsieur Patrice RAGGI, demeurant 22 Le Palloux - 21540 MONTOTILLOT. IMMATRICULATION : Au R.C.S. de DIJON. Pour avis. L2100153

Etude de Maître Jean-Pierre THOMAS

Notaire

2 rue du Mal Foch - 67190 MUTZIG

MAZ8

Constitution de société civile de construction vente

Suivant acte SSP des 04 et 09 juin 2021 déposé au rang des minutes de Maître Jean-Pierre THOMAS Notaire à la résidence de MUTZIG, le 11 juin 2021 il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes : DENOMINATION : «MAZ8». FORME : Société civile de construction-vente. CAPITAL : 1.000.- € divisé en 100 parts de 10.- € chacune, de numéraire. SIEGE SOCIAL : 46 avenue du Drapeau à DIJON (21000). OBJET SOCIAL : L'acquisition de tous biens immobiliers et notamment l'acquisition d'une maison à usage d'habitation et du terrain à bâtir attenant situé à FONTAINE LES DIJON (21121), 8 rue des Mazières, cadastrés section BH n° 151 d'une surface 6,00 ares et n° 152 avec 1,22 ares, la construction sur ces terrains d'immeubles collectifs ou autres en vue de leur vente, accessoirement la location et généralement toutes opération se rattachant à cet objet. DUREE : Quinze ans à compter de l'immatriculation au R.C.S. GERANCE : SAS « EDIFIPIERRE, BOURGOGNE FRANCHE COMTE », avec siège à STRASBOURG (67000), 3 rue de Sarrelouis, immatriculée sous le n° 500 917 802 R.C.S. STRASBOURG. CESSION DE PARTS - AGREMENT : Décision collective des associés statuant sous forme de décision extraordinaire. IMMATRICULATION : R.C.S. de DIJON. Pour insertion, Me Jean-Pierre THOMAS. L2100163

ALLELI 1997

A PONTAILLER SUR SAONE le 04/06/2021, il a été constitué une SCI présentant les caractéristiques suivantes : DENOMINATION : ALLELI 1997. SIEGE SOCIAL : 3 rue Saint Eloi - 21270 PONTAILLER SUR SAONE. OBJET : La construction, l'acquisition, la propriété, l'administration et l'exploitation par bail, location ou autrement de tous immeubles bâtis ou non bâtis dont elle est ou pourrait devenir propriétaire ultérieurement, la gestion, l'acquisition et l'administration de valeurs mobilières, placements ainsi que toutes opérations financières d'achat ou vente de titres. DUREE : 99 ans à compter de son immatriculation au R.C.S. CAPITAL : 1.000 €. GERANCE : Alexandre REY, 22 rue Millotet - 21000 DIJON & Linda JEAN, 22 rue Millotet - 21000 DIJON. AGREMENT DES CESSIONS : Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Elles ne peuvent être cédées, à titre onéreux ou à titre gratuit, à des tiers étrangers à la société (y compris le conjoint et membre de la famille du cédant) qu'avec le consentement des associés, représentant plus des trois quarts des parts sociales. IMMATRICULATION : R.C.S. DIJON. Pour avis : La gérance. L2100173

LAUREAU NOTAIRES

23 rue Jacques Cellerier - 21000 DIJON

LAMIFA

Avis de constitution

Suivant acte reçu par Maître BERTHAUT le 15/06/2021, a été constituée une société civile immobilière ayant les caractéristiques suivantes : DENOMINATION : LAMIFA. SIEGE SOCIAL : 38 rue de Talant - DIJON. DUREE : 99 ans. OBJET : L'acquisition, l'apport, la propriété, la mise en valeur, l'aménagement, l'administration et la gestion de tous biens et droits immobiliers. CAPITAL SOCIAL : 1.500 €. APPORTS EN NUMERAIRE : 1.500 €. GERANCE : M. Jean-Claude PERRON et Mme Sylvie VERGNAUD, son épouse, demeurant à DIJON, 38 rue de Talant. CLAUSE D'AGREMENT : Toute cession de part est soumise à l'agrément des associés statuant à l'unanimité. IMMATRICULATION : R.C.S. DIJON. Pour avis : O.BERTHAUT. L2100180

AL I RUZ

Avis est donné de la constitution au R.C.S. de Dijon de la société AL I RUZ, SARL au capital de 2.000 € . DUREE : 99 ans. SIEGE SOCIAL : 4 rue d'Amont - 21130 LABERGEMENT LES AUXONNE. OBJET SOCIAL : Tous travaux de bûcheronnage, d'abattage et de façonnage du bois ; Tous travaux de récolte. Le gérant est Monsieur Alayaydin IZET, demeurant 4 rue d'Amont - 21130 LABERGEMENT LES AUXONNE. Pour avis : La gérance. L2100144



2 bis rue du Cap Vert – 21800 QUETIGNY

AZ MANAGEMENT

Avis de constitution

Il a été constitué une société par acte sous seing privé, en date du 18 mai 2021, à DIJON. DENOMINATION : AZ MANAGEMENT. FORME : Société par actions simplifiée unipersonnelle. OBJET : La société a pour objet, en France et dans tous pays : Constitution, gestion et développement d'un réseau de franchise, achat-vente de tous types de marchandises, prise de participation dans toute entreprise ou société et la gestion de ces participations, réalisation de toutes opérations et activités accessoires qui sont compatibles avec cet objet, s'y rapportent et contribuent à sa réalisation et à son développement et notamment la fourniture de prestations de services de toutes natures, participation, par tous moyens, directement ou indirectement, soit seul, soit avec des tiers, dans toutes opérations pouvant se rattacher à son objet par voie de création de sociétés nouvelles, d'apport, de commandite, de souscription ou d'achat de titres ou droits sociaux et de fusion de sociétés, et généralement, toutes opérations industrielles, commerciales, financières, civiles, mobilières ou immobilières, pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social ou à tout objet similaire ou connexe. DUREE DE LA SOCIETE : 99 années. CAPITAL SOCIAL FIXE : 25.000 € divisé en 2.500 actions de 10 € chacune, réparties entre les actionnaires proportionnellement à leurs apports respectifs. CESSION D'ACTIONS ET AGREMENT : Les actions ne peuvent être cédées entre associés ou au profit de tiers qu'avec l'agrément préalable de la collectivité des associés statuant à la majorité prévue pour les décisions collectives extraordinaires. SIEGE SOCIAL : 73 rue Jeannin - 21000 DIJON. La société sera immatriculée au R.C.S. de DIJON. ADMISSION AUX ASSEMBLEES GENERALES ET EXERCICE DU DROIT DE VOTE : Dans les conditions statutaires et légales. A été nommé président : Monsieur Zakaria AOUISSI, 15 rue du 27^{ème} Régiment d'Infanterie - 21000 DIJON. Pour avis. L2100183

- LE JOURNAL DU PALAIS DE BOURGOGNE FRANCHE-COMTÉ -

Toutes les annonces légales de votre département sur http://al.forumeco.fr

Côte d'Or

DOMAINES ET VILLAGES

Avis est donné de la constitution, pour une durée de 99 années, d'une SAS immatriculée au R.C.S. de DIJON, dénommée DOMAINES ET VILLAGES, au capital de 58.180 €, ayant pour objet l'activité de commissionnaire à la vente de vins, spiritueux, cafés, bières et autres produits de consommation. La réalisation de services, dans le cadre d'un mandat, tels que prise de commandes, démarchage commercial, suivi de clients, de facturation et de recouvrement, dont le siège social est 46 rue de Chevignerot - 21200 BEAUNE.

Le président est la société MCS GROUPE SAS, au capital de 1.489.710 €, 4 route de Dijon - 21700 NUITS SAINT GEORGES, immatriculée au R.C.S. de DIJON sous le n° 808 182 185.

ADMISSION AUX ASSEMBLEES ET PARTICIPATION AUX DECISIONS : Tout associé peut participer aux décisions collectives. Pour l'exercice du droit de vote, une action donne droit à une voix.

TRANSMISSION D' ACTIONS : Si la société vient à comprendre plusieurs associés, la cession d'action à un tiers est soumise à l'agrément de la collectivité des associés.

Pour avis.
L2100182

SNC EFAX

Avis de constitution

Selon acte SSP du 14/06/2021, il a été constitué une SNC présentant les caractéristiques suivantes :
DENOMINATION : SNC EFAX.
SIEGE SOCIAL : 24 rue Buffon - 21000 DIJON.

OBJET : La construction, l'achat, la rénovation et la revente de tous biens immobiliers et mobiliers ; L'acquisition, la prise à bail, la mise en valeur de tous terrains et l'édification sur lesdits terrains de bâtiments à usage commercial et/ou d'habitation ; La propriété, l'administration et l'exploitation par bail ou location nue ou meublée de biens immobiliers acquis ou édifiés par la société ; La conclusion de tous contrats de crédit-bail immobilier ou la prise en location longue durée avec ou sans option d'achat ; L'administration et la gestion de tous immeubles, par la voie de la location de locaux d'habitation meublés ou destinés à être meublés.

DURÉE : 99 ans.
CAPITAL : 1.500 €.
GERANT : Est nommée gérante pour une durée indéterminée, A.C.G., SARL au capital de 9.300.200 €, 24 rue Buffon - 21000 DIJON, 398 656 975 R.C.S. DIJON.

ASSOCIES INDEFINIMENT ET SOLIDAIREMENT RESPONSABLES : A.C.G., SARL au capital de 9.300.200 €, 24 rue Buffon - 21000 DIJON, 398 656 975 R.C.S. DIJON et Jean-Philippe Girard demeurant 24 rue Buffon - 21000 DIJON.

IMMATRICULATION : R.C.S. DIJON.
L2100198

COLPI

Avis est donné de la constitution, pour une durée de 99 années, d'une SAS immatriculée au R.C.S. de DIJON, dénommée COLPI, au capital de 1.000 €, ayant pour objet l'acquisition, la gestion et la prise de participations dans toutes sociétés ; L'acquisition, la détention, la gestion et la concession de toutes marques et biens et droits incorporels ; La réalisation de prestations de services de direction, management, commerciaux et administratifs au profit de la ou des sociétés filiales ; Elle peut réaliser toutes les opérations qui sont compatibles avec cet objet, s'y rapportent et contribuent à sa réalisation, dont le siège social est 4 route de Dijon - 21700 NUITS SAINT GEORGES.

Le président est M. Pierre COLIN, 3 rue de la Glacière - 71100 CHALON SUR SAONE.

ADMISSION AUX ASSEMBLEES ET PARTICIPATION AUX DECISIONS : Tout associé peut participer aux décisions collectives. Pour l'exercice du droit de vote, une action donne droit à une voix.

TRANSMISSION D' ACTIONS : Si la société vient à comprendre plusieurs associés, la cession d'action à un tiers est soumise à l'agrément de la collectivité des associés.

Pour avis.
L2100216

LEGi

Société d'avocats

CONSEILS

LEGI CONSEILS BOURGOGNE

Cabinet d'Avocats

21 avenue Albert Camus

21000 DIJON

DE LA SAONE

Avis de constitution

Statuts SSP 17/06/2021.
DENOMINATION : DE LA SAONE.
FORME : SCEA.
SIEGE : LOSNE (21170), Rue de la Borde Martenne.

DURÉE : 99 ans.
OBJET : L'exploitation et la gestion de biens agricoles apportés ou mis à disposition par les associés, achetés, créés ou pris à bail par la société. Les activités exercées dans le prolongement de l'acte de production ou qui ont pour support l'exploitation.
CAPITAL : 100 €.

GERANCE SANS LIMITATION DE DUREE : Patric BEGIN, 25 route de Bonnencontre - 21170 CHARREY SUR SAONE ; EARL DE LA BORDE MARTENNE, Rue de la Borde Martenne - 21170 LOSNE, 411 807 548 R.C.S. DIJON.

CESSION DE PARTS : Parts librement cessibles entre associés. Cessions à un tiers, y compris au conjoint d'un associé à ses ascendants ou descendants, avec agrément préalable de la collectivité des associés.

R.C.S. DIJON.
Pour avis : La gérance.
L2100213

CATALEYA

I - Aux termes d'un acte sous seing privés signé électroniquement en date des 16 et 17 juin 2021, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

FORME : Société par actions simplifiée.

DENOMINATION : CATALEYA.
SIEGE SOCIAL: Route de Dijon, CD 968 à SAINT USAGE (21170).

OBJET : La prise de participation dans la société MAGESO ayant pour objet exclusif l'exploitation d'un fonds de commerce sous l'enseigne INTERMARCHE appartenant directement ou indirectement à la société ITM ENTREPRISES, - La gestion directe ou indirecte de cette participation ainsi que de tous portefeuilles d'actions, de parts ou d'obligations, - La signature de contrats de prestations de services avec les sociétés dans lesquelles elle détendrait des participations, en vue de prendre en charge dans ces sociétés, la gestion administrative, commerciale, financière et comptable, la mise en ?uvre de la publicité des sociétés, la création et le développement des offres, des infrastructures, la recherche, l'innovation et le développement des solutions et des services.

DURÉE : 99 ans.
CAPITAL SOCIAL : 810.016 €.
ADMISSION AUX ASSEMBLEES ET DROIT DE VOTE : tout associé a le droit d'assister aux assemblées générales et de participer aux délibérations, chaque membre de l'assemblée ayant autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.

CLAUSES RESTREIGNANT LA TRANSMISSION DES ACTIONS : toute transmission d'actions, à l'exception des mutations d'actions par voie de succession, de liquidation de communauté de biens entre époux ainsi que des cessions ou donations d'actions à un conjoint, à un ascendant ou à un descendant, est soumise à agrément donné par décision collective extraordinaire.

PRESIDENT : Monsieur Michele CORLETO, demeurant 19 rue des Champs Perdrix à FIXIN (21220).

Lequel a accepté ces fonctions.
IMMATRICULATION : R.C.S. de DIJON.

II - En date du 17 juin 2021, Madame Karima CORLETO, demeurant 19 Rue des Champs Perdrix à FIXIN (21220) et Monsieur Rudy LOPES, demeurant 2 Rue Coupée de Longvic à DIJON (21000), ont été nommés par le Président en qualité de Directeurs Généraux.

Ils disposent à l'égard des tiers des mêmes pouvoirs que le Président.
L2100217

LEGA

SPHERE

AVOCATS

Pierre-Olivier ANDRE

Avocat

2 bis rue du Cap Vert

21800 QUETIGNY

CETAMA IMMO

Avis de constitution

Aux termes d'un acte sous seing privé il a été constitué une société par actions simplifiée dont les caractéristiques sont les suivantes :

DENOMINATION SOCIALE : CETAMA IMMO.

CAPITAL : 1.000 € divisés en 1.000 actions de 1 €, entièrement souscrites et libérées.
APPORT EN NUMERAIRE : 1.000 €.
SIEGE SOCIAL : 15 Grande Rue - 21540 MESMONT.

OBJET : La location de tous biens immobiliers, et notamment la location touristique et de courte durée de tous logements meublés ; L'acquisition, la vente, la construction, la mise en valeur par transformation, amélioration et embellissement quelconques, de tous biens ou droits mobiliers et immobiliers, bâtis ou non bâtis ; L'acquisition et la vente de toutes participations de sociétés civiles ou commerciales, et de tous biens meubles ; La gestion et l'administration desdits biens et droits mobiliers et immobiliers, dont la société pourrait devenir propriétaire, sous quelque forme que ce soit ; Toutes prestations de services en matière administrative, financière, comptable, commerciale, informatique, de management et de gestion ; L'emprunt de tous les fonds nécessaires à la réalisation de ces objets ; La fourniture de garanties en vue de la souscription de tout emprunt.

DURÉE : 99 années.
PRESIDENT : Madame Marie-Thérèse CACCIATO, demeurant 15 Grande Rue - 21540 MESMONT.

CONDITIONS D'ADMISSION ET DE DROIT DE VOTE : Tout associé a le droit de participer aux décisions collectives, personnellement ou par mandataire, quel que soit le nombre d'actions qu'il possède, sous réserve de la déchéance encourue pour défaut de libération, dans le délai prescrit, des versements exigibles sur ses actions, dès lors que ses titres sont inscrits en compte à son nom, au plus tard à la date de la décision collective.

AGREMENT : Toute cession ou mutation d'actions, à titre onéreux ou gratuit, ne peut être réalisée qu'entre associés ou bien autorisée par les associés statuant à la majorité des deux tiers des voix des associés présents, votant à distance ou représentés, cette majorité étant en outre déterminée compte tenu de la personne et des actions de l'associé dont les titres sont transmis.

La société sera immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de DIJON.

Pour avis et mention, Le président.
L2100152

ATELIER PAGINA

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à LYON du 10 juin 2021, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

FORME : Société par actions simplifiée unipersonnelle

DENOMINATION : Atelier PAGINA.

SIEGE : 7 rue Berlier - 21000 DIJON.

DURÉE : Quatre-vingt-dix-neuf ans à compter de son immatriculation au Registre du Commerce et des Sociétés.

CAPITAL : 1.000 €.

OBJET : La restauration, rénovation, transformation, fabrication, pose, dépose de tout meuble et ouvrages, neuf ou d'occasion, travaux de menuiserie, peinture, gravures, agencement, installations ; - La formation de personnes en lien avec la rénovation, transformation, fabrication, pose, dépose de tout meuble et ouvrages, neuf ou d'occasion, travaux de menuiserie, peinture, gravures, agencement, installations ; - La réalisation d'activités,

de confection de manière individuelle et artisanale en masse de bois, de métal, de fer forgé, de verre, de pierre minérale, de terre cuite, de tissage de laine, de coton, de soie et autres tissus, de travail de cuir, d'os et tout autre matière ; - La création d'objet divers, la transformation d'objet par une réalisation manuelle, ou par l'intermédiaire d'instruments traditionnels ; - La vente des biens après leur la rénovation, transformation, fabrication, pose, dépose de tout meuble et ouvrages, neuf ou d'occasion, travaux de menuiserie, peinture, gravures, agencement, installations.

Sous réserve des dispositions légales, chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.

TRANSMISSION DES ACTIONS : La cession des actions de l'associé unique est libre.

PRESIDENT : Monsieur Frédéric MARAT, domicilié sis 401 rue du Général Degoutte à MIRIBEL (01700).

La société sera immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de DIJON.

Pour avis : Le président.
L2100207

LEGi

Société d'avocats

CONSEILS

LEGI CONSEILS BOURGOGNE

Cabinet d'Avocats

21 avenue Albert Camus

21000 DIJON

SESAMM

SC au capital de 6.000.000 Euros

Siège social : 12 route de Bousseinois - 21260 SELONGEY

Par ASSP du 15/06/21, il a été constitué la société : FORME : SC. DENOMINATION : SESAMM. DUREE : 99 ans. CAPITAL : 6.000.000 € (10 € d'apport en numéraire et 5.999.990 € d'apport de parts sociales). SIEGE : 12 route de Bousseinois - 21260 SELONGEY. OBJET : Acquisition, administration, gestion et vente de participations dans diverses sociétés industrielles, commerciales, libérales, agricoles et immobilières ; Gestion et administration du portefeuille de participations, de placements et de son patrimoine en général, animation et coordination des sociétés auxquelles elle est intéressée et les prestations de services et conseils y afférents. CESSIONS DE PARTS : Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Dans les autres cas, l'agrément des associés est donné dans la forme et les conditions d'une décision collective extraordinaire. GERANCE : Sylvain BONNOT, demeurant 12 route de Bousseinois- 21260 SELONGEY. IMMATRICULATION : Au R.C.S. de DIJON.

Pour avis : La gérance.
L2100192

MODIFICATION DE STATUTS

INSTITUT

CANCEROLOGIE

BOURGOGNE

Société d'exercice libéral

par actions simplifiée

au capital de 4.070.600,00 Euros

Siège social : 18 cours Du Général de Gaulle

21000 DIJON

877 847 962 R.C.S. Dijon

D'un procès-verbal d'assemblée générale ordinaire du 30 avril 2021, il résulte que : le cabinet EXCO SOCODEC, domicilié à DIJON (Côte d'Or) 51 avenue Françoise Giroud, immatriculé sous le numéro R.C.S. DIJON 400 726 048, a été nommé en qualité de commissaire aux comptes titulaire,

Dépôt légal au greffe du tribunal de commerce de DIJON.

Pour avis : Le représentant légal.
L2100176

SAS HORIZONS ILLIMITES

Société par actions simplifiée

au capital de 600,00 Euros

Siège social : 14 rue de Beauregard - 21000 DIJON

820 768 893 R.C.S. Dijon

AGE du 10/06/2020. OBJET SOCIAL - ANCIENNE MENTION : La propriété et la mise en valeur, notamment par voie de location meublée ou non, saisonnière ou permanente - de tous biens et droits immobiliers. NOUVELLE MENTION : La propriété et la mise en valeur - notamment par voie de location meublée ou non, saisonnière ou permanente - de tous biens et droits immobiliers. L'achat et la vente de vêtements prêt à porter.

Pour avis : Le président.
L2100145

CLACAROME

SARL au capital de 5.000 Euros

14 place de la rose des vents

GENLIS 21110

804 372 134 R.C.S. Dijon

Aux termes d'une décision en date du 17/05/21, l'AGE a décidé de transférer le siège social à compter de ce jour, au 8 rue des Aiguillons à FAUVERNEY (21110) et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts.

Pour avis : La gérance.
L2100146

SAFER BOURGOGNE FRANCHE-COMTE

SA au capital de 1.301.120 Euros

Siège social : 11 rue François Mitterrand - 21850 SAINT APOLLINAIRE

N° RC Dijon B 778 212 472

N° SIRET 778 212 472 00022

Code APE 701 C

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 10 JUIN 2021 : Aux termes d'une délibération prise par cette assemblée, les administrateurs sortants suivants sont désignés et renouvelés : CHAMB REGIONALE AGRICULTURE BOURGOGNE FRANCHE-COMTE / FRSEA BOURGOGNE FRANCHE-COMTE /J.A. BOURGOGNE FRANCHE COMTE / CONFEDERATION PAYSANNE/ COORDINATION RURALE/ FDSEA YONNE/ FDSEA DOUBS/ FDSEA SAONE ET LOIRE/ CONSEIL REGIONAL BOURGOGNE FRANCHE COMTE / CONSEIL DEPARTEMENTAL DE COTE D'OR / CONSEIL DEPARTEMENTAL DU DOUBS / CONSEIL DEPARTEMENTAL DU JURA

CONSEIL DEPARTEMENTAL DE LA NIEVRE/ CONSEIL DEPARTEMENTAL DE HAUTE SAONE/ CONSEIL DEPARTEMENTAL SAONE ET LOIRE / CONSEIL DEPARTEMENTAL DE L'YONNE / CREDIT AGRICOLE CHAMPAGNE BGN / GROUPAMA GRAND EST / ASP / TERRES EUROPE SCAFR / CONSERVATOIRE DES ESPACES NATURELS BOURGOGNE/ FEDERATION DES CHASSEURS BOURGOGNE FRANCHE-COMTE / UNION REGIONALE FORESTIERE DE BOURGOGNE.

Le mandat de ces administrateurs, d'une durée de quatre années, prendra fin avec l'assemblée générale ordinaire qui se prononcera sur les comptes de l'Exercice 2024.

A Titre d'information il est porté à la connaissance des membres présents le changement de représentant permanent à savoir :

- La Fédération Régionale des Syndicats d'Exploitants Agricoles (FRSEA) Bourgogne Franche Comté a nommé au poste d'administrateur, Madame Emeline BALENDRET, demeurant à Grandfontaine et ce à compter du 10 juin 2021.

- La Confédération Paysanne Bourgogne Franche Comté a nommé au poste d'administrateur, Madame Cécile MURET, demeurant à 39120 Chaussin et ce à compter du 10 juin 2021.

- Les Jeunes Agriculteurs Bourgogne Franche Comté ont nommé au poste d'administrateur, Monsieur Thomas LEMEE, demeurant à 21530 LA ROCHE EN BREUIL, et ce à compter du 10 juin 2021.

- La Fédération Départementale des Syndicats d'Exploitants Agricole (FDSEA) de l'Yonne a nommé au poste d'administrateur, Monsieur Walter HURE, demeurant à 89144 LIGNY LE CHATEL et ce à compter du 10 Juin 2021.

Le dépôt légal sera effectué auprès du tribunal de commerce de DIJON.

Pour avis, Le Directeur Général Délégué, Philippe de SEGONZAC.

L2100147

SAFER BOURGOGNE FRANCHE-COMTE

SA au capital de 1.301.120 Euros

Siège social : 11 rue François Mitterrand

21850 SAINT APOLLINAIRE

N° RC Dijon B 778 212 472

N° SIRET 778 212 472 00022

Code APE 701 C

CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 10 JUIN 2021 : REELECTION DU PRESIDENT DIRECTEUR GENERAL DE LA SAFER BOURGOGNE FRANCHE COMTE - DELEGATION DE POUVOIRS :

Le conseil d'administration de la SAFER Bourgogne Franche Comté réunit le 10 Juin 2021 a réelu Monsieur Jean-Luc DESROSSES pour un mandat de 4 ans, avec tous les pouvoirs nécessaires pour assurer la direction générale de la société.

Le conseil d'administration de la SAFER Bourgogne Franche Comté du 10 juin 2021 a délégué les mêmes pouvoirs à Monsieur Philippe de SEGONZAC, directeur général délégué.

Ces délibérations prennent effet à compter du 10 juin 2021.

Le Directeur Général Délégué, Philippe de SEGONZAC.

L2100148

AMYRIEL

Société par actions simplifiée

au capital de 6.981.610,00 Euros

Siège social : Rue du Triage - 21120 IS SUR TILLE

879 823 631 R.C.S. DIJON

Suivant décisions de l'assemblée générale ordinaire du 31 mai 2021 : La société EXCO SOCODEC, domiciliée à DIJON (Côte d'Or), 51 avenue Françoise Giroud, immatriculée sous le numéro R.C.S. DIJON 400 726 048 a été nommée en qualité de commissaire aux comptes titulaire, pour une période de 6 exercices renouvelables.

Dépôt légal au greffe du tribunal de commerce de DIJON.

Pour avis : Le représentant légal.

L2100151

IDEGEO

Scop ARL à capital variable

8 F rue Jeanne Barret - 21000 DIJON

Siren 529 903 478

Aux termes d'une Assemblée Générale en date du 08/06/2021, les associés ont décidé de transférer à compter du 01/08/2021, le siège social actuellement à DIJON (21000), 4 Impasse aux Charmes d'Asnières.

Les statuts de la société ont été mis à jour en conséquence.

Le gérant.
L2100157

Notaires

SCP SEGAUT PARRY-AVRIL ET NEYRET

Notaires à BEAUNE (Côte d'Or)

16 rue de Lorraine

MSGS IMMOBILIER

Société civile immobilière

Capital : 1.000,00 Euros

Siège social : MAREY LES FUSSEY (21700), 9 rue de l'Echalier

R.C.S. Dijon : 510 998 057

Par décision de l'assemblée générale ordinaire du 24 mai 2021 :

- A été nommé co-gérant avec M. Gilles DENIZET, pour une durée illimitée, en remplacement de Mme Suzanne GARCIA, démissionnaire, M. Morgan DENIZET, demeurant à MAREY LES FUSSEY (21700), 21 rue de la Croix Dauphin ;

- A transféré le siège social du 2 rue Aspirant Pierrat - 21600 LONGVIC au 9 rue de l'Echalier - 21700 MAREY LES FUSSEY.

Les articles 5 et 16 des statuts ont été modifiés en conséquence.

Mention sera faite au R.C.S. de DIJON.

Pour avis : La gérance.
L2100193

Toutes les annonces légales de votre département sur http://al.forumeco.fr

Côte d'Or

LEGA SPHERE AVOCATS
2 bis rue du Cap Vert – 21800 QUETIGNY

SPFPL VET EXCELLENCE PARTNERS

Dénomination : SPFPL VET EXCELLENCE PARTNERS, forme : SPFPL à responsabilité limitée, capital social : 13.647.965 €, siège social : 20 rue de la Brot - 21000 DIJON, 823 486 725 R.C.S. DIJON. Aux termes des décisions en date du 10 mai 2021, l'associée unique a décidé de modifier la dénomination sociale de la société qui devient VET EXCELLENCE PARTNERS, de modifier l'objet social de la société lequel a désormais pour objet : - L'acquisition, la détention, la gestion et la cession, sous toutes leurs formes, de toutes participations ou de contrôle de toutes sociétés ayant pour objet l'exercice de la profession de vétérinaire ; - Les prises de participations temporaires (opérations de portage de sociétés) ; - La prestation de services au profit des filiales, des associés ou de tiers, dans les domaines de la gestion, la comptabilité, l'informatique, le marketing, le recrutement de personnel, le management et la formation ainsi que toutes prestations de services auprès de toutes administrations, de tous commerces et de tous fournisseurs, notamment aux fins de mutualisation des risques ou des dépenses ; - Toutes opérations de gestion financière (centralisation de la trésorerie, prêts, avances, cautions) ; - L'acquisition et la gestion de tous droits et biens immobiliers ; opération de portage de biens immobiliers ; - Le tout directement ou indirectement, par voie de création de sociétés et groupements nouveaux, d'apport, de commandite, de souscription, d'achat de titres ou droits sociaux, de fusion, d'alliance, d'association en participation ou de prise ou de dation en location ou location-gérance de tous biens et autres droits ; - Et généralement, toutes opérations industrielles, commerciales, financières, civiles, mobilières ou immobilières, pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'un des objets visés ci-dessus ou tous objets similaires ou connexes. Et de transformer la société en société par actions simplifiée. **PRESIDENT** : Monsieur François MESTRALLET, demeurant 6 rue du Professeur Louis Neel - 21600 LONGVIC. **ACCES AUX ASSEMBLEES ET VOTE** : Tout associé a le droit de participer aux assemblées générales et aux délibérations quel que soit le nombre de ses actions. **TRANSMISSION DES ACTIONS** : La cession de titres de capital et de valeurs mobilières donnant accès au capital entre associés est libre. Les autres cessions, apports, fusions, transfert, à quelque titre que ce soit, sont soumises à l'agrément préalable de la collectivité des associés. Mention sera portée au R.C.S. de DIJON. L2100209

SOCIÉTÉ SELFIE CAFE
S.A.S. au capital de 1.000 €uros
Siège social :
58 rue Jean Jacques Rousseau
21000 DIJON
R.C.S. Dijon : 881 442 735

Aux termes d'une décision du président du 27 mai 2021, il résulte que : L'adresse d'exploitation a été transféré du 2 rue Marceau - 21000 DIJON au 58 rue Jean Jacques Rousseau - 21000 DIJON, à compter du 27 mai 2021. Une adjonction d'activité a eu lieu le 27 mai 2021, comme suit : La mise en place d'une épicerie alimentation générale de jour et de nuit avec vente de boisson alcoolisée. L'article 4 «OBJET SOCIAL» des statuts a été modifié en conséquence. Mention en sera faite au R.C.S. de DIJON. Pour avis. L2100159

LAUREAU NOTAIRES
23 rue Jacques Cellerier - 21000 DIJON

GFA LOUIS DAMIDOT
Groupement foncier agricole
au capital de 3.038,16 €uros
Siège social :
FENAY (21600)
R.C.S. Dijon 391 223 591

Augmentation de capital

1. Aux termes d'un acte reçu par Maître NÉNERT, les 05/11/2020 & 14/06/2021, le capital de la société a été augmenté par apport en nature et l'article 8 des statuts a été modifié en conséquence : ANCIENNE MENTION : 3.038,16 €. NOUVELLE MENTION : 39.065,52 €.
Le dépôt légal sera effectué au R.C.S. DIJON . Pour avis. L2100160

LAUREAU NOTAIRES
23 rue Jacques Cellerier - 21000 DIJON

GFA LOUIS DAMIDOT
Groupement foncier agricole
au capital de 3.038,16 €uros
Siège social :
FENAY (21600)
R.C.S. Dijon 391 223 591

Transfert de siège - Modification de dénomination

2. Aux termes d'un acte contenant donation-partage reçu par Maître NÉNERT, le 05/11/2020, les associés ont décidé de modifier la dénomination et de transférer le siège social - Les articles 4 et 5 des statuts ont été modifiés en conséquence : Article 4 - DENOMINATION : ANCIENNE MENTION : GFA LOUIS DAMIDOT. NOUVELLE MENTION : GROUPEMENT FONCIER AGRICOLE DE LA PLAINE DIJONNAISE. Article 5 : SIEGE SOCIAL : ANCIENNE MENTION : Fenay - 21600 LONGVIC. NOUVELLE MENTION : Fenay (21600), 16 rue Basse.
Le dépôt légal sera effectué au R.C.S. DIJON. Pour avis. L2100161

Notaires

SCP GUILARD - CONVERS - PÉRÉ
Notaires à DIJON, 7 bd de Broesses
Successeurs de Maître MARION

SCI MG CHATEAU
Société civile immobilière
au capital de 792.800,00 €uros
Siège social :
7 boulevard de Broesses - 21000 DIJON
R.C.S. : Dijon 449 141 621

Suivant A.G.E en date du 15 juin 2021, il a été procédé aux modifications suivantes. Transfert du siège social sans changement de ressort : de 7 boulevard de Broesses 21000 DIJON à 28 B rue d'Hauteville - 21121 DAIX. GERANCE : Il a été pris acte de la nomination de Monsieur Hubert MARION, demeurant à DAIX (21121), 28 rue d'Hauteville, en qualité de nouveau gérant en remplacement de Messieurs Jean-Charles GUILARD et Sylvain CONVERS. Les statuts ont été corrélativement modifiés. Mention sera portée au Registre du Commerce et des Sociétés de DIJON. Pour avis : Maître Jean-Charles GUILARD. L2100169

RECIPHARM FONTAINE

RECIPHARM FONTAINE, société par actions simplifiée au capital de 5.000.000 €, siège social : Rue des Prés Potets - 21121 FONTAINE LES DIJON, R.C.S. DIJON : 509 186 169. Aux termes de décisions en date du 1° juin 2021, les associés ont : Pris acte de la fin des fonctions de pharmacienne responsable et directeur général délégué de la société de Mme Virginie HILAND née BROSY à compter du 1° juin 2021. Nommé, à compter du 1° juin 2021 Mme Isabelle RACOUCHOT, née le 9 février 1963 à DIJON (21000), domiciliée 2 route de Daix - 21121 FONTAINE LES DIJON, pharmacienne responsable et directeur général délégué de la société. L2100171

SIDEL PACKING SOLUTIONS
Société par actions simplifiée
au capital de 4.410.640 €uros
Siège social :
87 route de Seurre
21910 CORCELLES LES CITEAUX
300 989 001 R.C.S. Dijon

Le 17 juin 2021, l'assemblée générale annuelle ordinaire a :
- pris acte de la démission de M. Frédéric DE GROOT de son mandat de directeur général à compter du 11 mars 2021 ;
- décidé de nommer directeur général, à compter du 17 juin 2021, M. Thaddé Doutriaux domicilié 41 avenue du Saint-Laurent - 14600 HONFLEUR, pour la durée du mandat du président ;
- décidé de ne pas renouveler le mandat du Commissaire aux comptes suppléant, la société Auditex. L2100177

LE JARDIN DES RIVES
Société civile immobilière
Au capital de 1.000 €uros
Siège social :
119 avenue Victor Hugo - 21000 DIJON
849 246 236 R.C.S. Dijon

Aux termes d'un acte SSP contenant cession de parts du 08/06/2021, les associés ont :
- Pris acte de la démission de Monsieur Thierry COURSIN de ses fonctions de cogérant ;
- Décidé de transférer le siège social de DIJON, 119 avenue Victor Hugo, à DIJON, 5 allée André Derain, pour une durée illimitée, à compter du même jour. L'article 4 des statuts a été modifié en conséquence. Mention sera faite au R.C.S. de DIJON Pour avis. L2100184

LEGATIS
DIJON / QUETIGNY

GROUPEMENT FORESTIER DU HAUT MORVAN
Groupement forestier
au capital de 592.920 €uros
Siège social :
Leuglay - 21290 RECEY SUR OURCE
393 513 049 R.C.S. Dijon

Aux termes du PV d'AGE du 07/05/2021, il résulte que, à compter du 07/05/2021 :
Le siège social a été transféré chez M. François NAUDET, 15 chemin du Tacot, La Ferrière - 71550 ANOST, Le nom de M. Jean NAUDET, ancien Gérant, a été retiré des statuts sans qu'il y ait lieu à un remplacement par celui des nouveaux gérants :
o M. François NAUDET, demeurant 15 chemin du Tacot, La Ferrière - 71550 ANOST ;
o M. Etienne NAUDET, demeurant 30 rue de la Rochefoucaud - 92100 BOULOGNE BILLANCOURT. Les articles 4 et 15 des statuts ont été modifiés en conséquence. Mention sera faite aux R.C.S. de DIJON et CHALON SUR SAONE. Pour avis. L2100196

LAUREAU NOTAIRES
23 rue Jacques Cellerier - 21000 DIJON

GROUPEMENT FONCIER AGRICOLE DE LA PLAINE DIJONNAISE
Capital social : 39.065,52 €uros
Siège social :
16 rue Basse - 21600 FENAY
R.C.S. Dijon 391 223 591

AGE du 31/03/2021 : Il a été décidé de proroger la durée de la société qui était fixée à 28 ans s'éteignant le 31/05/2021, de 99 années expirant le 31 mars 2020. L'article 6 des statuts sera modifié en conséquence. Le dépôt légal sera effectué au greffe du tribunal de commerce de DIJON. Pour avis. L2100187

PHILIPPE CHATEAU
Avocat à la Cour
Cours Saint Eloi, 36 avenue de Langres
21000 DIJON
Maitre Philippe CHATEAU
Avocat à la Cour
Cours Saint Eloi, 36 avenue de Langres
21000 DIJON

FROMAGERIE HESS
Société par actions simplifiée
au capital de 189.000 €uros
Siège social :
5 rue du Lieutenant Dupuis
21200 BEAUNE
317 517 084 R.C.S. Dijon

L'assemblée générale extraordinaire des associés réunie le 16/04/2021 a mis fin au mandat du commissaire aux comptes titulaire, la société ETC AUDIT, société à responsabilité limitée immatriculée au R.C.S. d'AUXERRE sous le numéro 493 539 944, dont le siège social est sis Place de l'Europe à SAINT GEORGES SUR BAULCHE (89000), et en conséquence à celui du commissaire aux comptes suppléant, la société ETC SA, société à responsabilité limitée immatriculée au R.C.S. d'AUXERRE sous le numéro 017 151 200, dont le siège social est sis Place de l'Europe à SAINT GEORGES SUR BAULCHE (89000), à compter du même jour, la société ne remplissant plus les conditions légales de nomination d'un commissaire aux comptes. Dépôts légaux au greffe du tribunal de commerce de DIJON. Pour avis : Le président. L2100191

G.F.T.

L'AGO du 5/06/21 de la SARL G.F.T., capital: 68572 €, siège: 6 r. des Ormes - 21910 NOIRON SOUS GEVREY, 388989402 R.C.S. DIJON, a pris acte du décès le 24/03/21 de Geneviève TARLET et a nommé en qualité de nouvelle gérante Agnès GRILLOT dmt Lieudit «Les Bruyères» 71670 SAINT PIERRE DEVARENNES, pour une durée illimitée à compter rétroactivement du 24/03/2021. L2100221

SCI COLIN
au capital de 392.200,00 €uros
Siège social :
SAINTE CÔLOMBE (21350)
1 rue de la Chapelle
794 838 706 R.C.S. Dijon

Aux termes d'une AGE du 12 juin 2021, les associés ont maintenus dans ses fonctions Madame Corinne BOURACHOT demeurant à SAINTE CÔLOMBE (21350), 18 rue des Grangeots, qui sera désormais seule gérante. Par suite du décès du co-gérant Monsieur Gilbert BOURACHOT demeurant à SAINTE CÔLOMBE (21350), 1 rue de la Chapelle, survenu à MONTBARD (Côte d'Or) le 21 décembre 2019, l'article 18.2 des statuts sera modifié en conséquence. Mention sera faite au R.C.S. DIJON. Pour avis. L2100224

CARRIERES BOURGOGNE SUD
Siège : CBS
Société par actions simplifiée
au capital de 1.000.000 €uros
Siège social :
9 rue Paul Langevin - 21300 CHENOVE
515 920 213 R.C.S. Dijon

En date du 27 avril 2021, le Conseil d'Administration a pris acte de la nomination de Monsieur Pascal HILDWEIN, demt 95 rue Lamarck - 5018 PARIS en qualité de représentant permanent de la société EQIOM GRANULATS, société par actions simplifiée au capital de 57.894.195 €, dont le siège social est Collisée Gardens, 10 avenue de l'Arche - 92400 COURBEVOIE, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de NANTERRE sous le numéro 333 892 610, administrateur de la société Carrières Bourgogne Sud, en remplacement de Monsieur François LAPORTE. Pour avis. L2100208

JARDIN-CONSEIL
SARL au capital de 9.600 €uros
Siège social :
25 A rue du Professeur Louis Néel
21600 LONGVIC
R.C.S. : Dijon 334 977 717

Aux termes des décisions de l'associée unique du 01/06/2021, il a été décidé de transférer le siège social du 25 A rue du Professeur Louis Néel - 21600 LONGVIC, au 627 rue de la Pièce Léger - 21160 MARSANNAY LA COTE, à compter du 01/06/2021, et de modifier en conséquence l'article 4 «SIEGE SOCIAL» des statuts. Mention sera faite au R.C.S. de DIJON. L2100214

CBGC IMMO
SAS au capital de 20.000 €uros
Siège social :
21 rue Charles Poiset - 21000 DIJON
881 336 895 R.C.S. Dijon

Aux termes d'une délibération en date du 14/06/21, l'AGE a décidé d'étendre, à compter de ce jour, l'objet social aux activités suivantes : L'acquisition, la location, la sous-location, l'administration, l'exploitation par bail ou autrement de tous immeubles bâtis ou non bâtis dont la Société pourrait devenir propriétaire par voie d'acquisition, échange, apport ou autrement ; Eventuellement l'aliénation de ces immeubles devenus inutilités à la société ; L'obtention de tout financement nécessaire à ces opérations. Pour avis : Le président. L2100225

POURSUITE D'ACTIVITE

G.V.D. EQUIPEMENTS

L'AGE du 27/03/2021 de G.V.D. EQUIPEMENTS (SARL au capital de 17.600 €, ayant son siège au 6 impasse E. Belin - 21300 CHENOVE, immat 444 538 243 R.C.S. DIJON), statuant selon l'article L. 223-42 du C.Com, a décidé de ne pas dissoudre la société. L2100150

INAL BC
Société à responsabilité limitée
au capital de 30.000,00 €uros
Siège social :
Route de Langres
Centre Clal de la Toison d'Or
21000 DIJON
830 987 376 R.C.S. Dijon

Suivant décisions de l'associée unique du 29 mai 2021 : L'associée unique, statuant dans le cadre des dispositions de l'article L.223-42 du code de commerce, a décidé de ne pas dissoudre la société. Dépôt légal au greffe du tribunal de commerce de DIJON. Pour avis : La gérance. L2100175

AADB SARL
au capital de 5.000 €uros
Siège social :
55 rue Guillaume Tell à DIJON (21000)
Numéro R.C.S. : 849 625 298

Aux termes d'une délibération en date à DIJON du 31/10/2020, l'associé unique a décidé qu'il n'y avait pas lieu de dissoudre la société, en application de l'article L. 223-42 du Code de commerce et ainsi de poursuivre l'activité. Pour avis. L2100212

DISSOLUTION DE SOCIETE

LEGA SPHERE AVOCATS
Pierre-Olivier ANDRE
Avocat
2 bis rue du Cap Vert
21800 QUETIGNY

RACH'L COIFF
SARL Unipersonnelle
au capital de 4.000,00 €uros
Ancien siège social :
8 rue Guillaume Tell - 21000 DIJON
R.C.S. Dijon B 522 520 071

Aux termes d'une décision en date du 10/06/2021, l'associée unique a décidé la dissolution anticipée de la société à compter de ce jour et sa mise en liquidation amiable sous le régime conventionnel en conformité des dispositions statutaires et des articles L. 237-1 à L. 237-13 du Code de Commerce. Il a nommé en qualité de liquidateur Madame Rachel CHEVALIER, demeurant 4 route de la Combe Gissey - 21120 VERNOT. Il lui a conféré les pouvoirs les plus étendus pour terminer les opérations sociales en cours, réaliser l'actif, acquitter le passif. Le siège de la liquidation est fixé 8 rue Guillaume Tell - 21000 DIJON. C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes et documents concernant la liquidation devront être notifiés. Le dépôt des actes et des pièces relatives à la liquidation sera effectué au greffe du tribunal de commerce de DIJON. Le liquidateur. L2100178

LAROCHE
Société par actions simplifiée à associé unique en liquidation
au capital de 2.000 €uros
Siège social :
3 allée des Corvées chez CEC
21240 TALANT
753 305 309 R.C.S. Dijon

Suivant procès-verbal en date du 15 juin 2021, l'assemblée générale extraordinaire a :
- Décidé la dissolution anticipée de la société, à compter du 16 juin 2021 ;
- Nommé en qualité de liquidateur : Mme Elena VASILYEVA, demeurant 66 avenue Victor Hugo - 75016 PARIS 16E ARRONDISSEMENT ;
- Fixé le siège de la liquidation au 3 allée des Corvées - 21240 TALANT, adresse de correspondance où doivent être notifiés tous les actes et documents concernant la liquidation. Le dépôt des actes et pièces relatifs à la liquidation sera effectué au greffe du tribunal de commerce de DIJON. Le liquidateur. L2100188

SCI DE L'ORME
Société civile immobilière
au capital de 762,25 €uros
Créancey
21320 POUILLY EN AUXOIS
378 947 600 R.C.S. Dijon

L'AGE du 30/4/2021, a décidé la dissolution de la Société et sa mise en liquidation amiable à compter du 30/4/2021, nommé liquidateur M. Armand POINSOT, La Ferme du Grand Nanteux - 21230 MALIGNY et fixé le siège de la liquidation au domicile du liquidateur. L'AGO du 30/4/2021 a approuvé les comptes de liquidation, donné quitus au liquidateur, l'a déchargé de son mandat et prononcé la clôture de liquidation, à compter du 30/4/2021. Radiation au R.C.S. de DIJON. L2100205

Toutes les annonces légales de votre département sur <http://al.forumeco.fr>

Côte d'Or

CLOTURE DE LIQUIDATION

DIPARCOM

Avis de clôture de liquidation

DENOMINATION : DIPARCOM, forme : SASU, siège social : 8 chemin de la Noue - 21600 LONGVIC au capital de 1.000,00 €, R.C.S. de DIJON 847 901 113. En date du 28/05/2021, l'associé unique a approuvé les comptes définitifs de liquidation, déchargé M. ESTEBE Christian, 8 chemin de la Noue - 21600 LONGVIC, de son mandat de liquidateur, donné quitus de sa gestion et constaté clôture de liquidation au 31/12/2020. Les comptes du liquidateur ont été déposés au greffe du tribunal de commerce de DIJON.

Pour avis : Le représentant légal.

L2100166

A.C.S.

Société civile immobilière au capital de 403.075,20 Euros 15 rue des Perrières - 21000 DIJON R.C.S. : 393 228 978

Avis de clôture de liquidation

L'assemblée générale du 31/03/2021, a approuvé les comptes définitifs de liquidation, donnée quitus de la gestion et décharge du mandat de liquidateur à Mme Sylvie MASSU demeurant 10 rue Gemelot - 21120 GEMEAUX, et constate la clôture de la liquidation.

Les comptes du liquidateur ont été déposés au greffe du tribunal de commerce de DIJON.

L2100218

SARL LAURANGE

Société à responsabilité limitée au capital de 7.000,00 Euros Siège social : 6 place Docteur Roclore 21210 SAULIEU R.C.S. Dijon : 478 335 516

Aux termes du procès-verbal de l'AGO du 30/9/2020, il résulte que : Les associés, après avoir entendu le rapport du liquidateur, ont :

- Approuvé les comptes de liquidation ;
- Donné quitus au liquidateur, Monsieur LADARRE Gérard demeurant : Place Martin Dosse, 21340- LIERNAIS et déchargé ce dernier de son mandat ;
- Prononcé la clôture des opérations de liquidation.

Les comptes de liquidation seront déposés au greffe du tribunal de commerce de DIJON.

Mention sera faite au R.C.S. de DIJON.

Pour avis.

L2100219

DIJON BETON

Société anonyme à directoire et conseil de surveillance au capital de 184.000 Euros Siège social : Route de Gray 21850 SAINT APOLLINAIRE 016 550 865 R.C.S. Dijon

Par décision en date du 26/03/2021, le conseil de surveillance a décidé de coopter Monsieur Alain Renard, demeurant 3 rue Charles Baudelaire - 40800 AIRE SUR L'ADOUR, en qualité de membre du conseil de surveillance, en remplacement de Monsieur Olivier Million Picalion, démissionnaire.

Par décision du même jour, le conseil de surveillance a décidé de nommer Monsieur Alain Renard en qualité de Vice-Président du Conseil de Surveillance, en remplacement de Monsieur Olivier Million Picalion, démissionnaire.

Enfin, par décision en date du 04/06/2021, l'assemblée générale ordinaire a décidé de nommer en qualité de membre du conseil de surveillance Monsieur Ghislain Kafando, demeurant 47 rue de la Croix Saint Simon - 75020 PARIS, en remplacement de Monsieur Nicolas Feyte, démissionnaire.

Pour avis.

L2100215

TRIBUNAUX DE COMMERCE

Messieurs les créanciers de la procédure de L.J de :

SCIONS (SARL)

Rue de Paris - 21530 LA ROCHE EN BRENIL, R.C.S. DIJON 432 886 547 sont avisés du dépôt de l'état de collocation au greffe le 09/06/2021 par Maître SELARL MP ASSOCIES, représentée par Maître Thibaud POINSARD, 19 avenue Albert Camus - 21000 DIJON, établi conformément aux dispositions de l'article R. 643-6 du Code de commerce.

Conformément aux dispositions de l'article R. 643-11 du Code de commerce, la contestation de cet état pourra être faite dans un délai de trente jours qui suivra l'insertion à paraître au bulletin officiel des annonces commerciales et civiles (BODACC), par devant le juge de l'exécution du tribunal judiciaire de DIJON.

L2100194

TRIBUNAL DE COMMERCE DE DIJON

Par jugement en date du 08/06/2021, le tribunal de commerce de DIJON a prononcé le plan de continuation de :

THORET-FLORE (SARL)

R.C.S. DIJON 807 844 063. Boulangerie et boulangerie-pâtisserie. 32 route de Dijon - 21110 THOREY EN PLAINE.

Commissaire à l'exécution du plan : Maître Jean Joachim BISSIEUX, 2 B rue Marbotte - 21079 DIJON.

L2100129

TRIBUNAL DE COMMERCE DE DIJON

Par jugement en date du 15/06/2021, le tribunal de commerce de DIJON a prononcé le plan de continuation de :

PIZZA BEN (SARL)

R.C.S. DIJON 828 401 166. Restauration de type rapide. 48 rue Jeannin - 21000 DIJON.

Commissaire à l'exécution du plan : Maître Jean Joachim BISSIEUX, 2 B rue Marbotte - 21079 DIJON.

L2100230

TRIBUNAL DE COMMERCE DE DIJON

Par jugement en date du 15/06/2021, le tribunal de commerce de DIJON a prononcé le plan de continuation de :

LP COM (SARL)

R.C.S. DIJON 478 386 014. Commerce de détail de matériels de télécommunication en magasin spécialisé. 2 rue Charlie Chaplin - 21000 DIJON.

Commissaire à l'exécution du plan : SELARL MP ASSOCIES, représentée par Maître Thibaud POINSARD, 19 avenue Albert Camus - 21000 DIJON.

L2100231

CLOTURE POUR INSUFFISANCE D'ACTIF

TRIBUNAL DE COMMERCE DE DIJON

Par jugement en date du 08/06/2021, le tribunal de commerce de DIJON a prononcé la clôture pour insuffisance d'actif de :

BURDIN LYSIANE

RM 490 751 625. 11 avenue de la Découverte - 21000 DIJON.

L2100131

TRIBUNAL DE COMMERCE DE DIJON

Par jugement en date du 08/06/2021, le tribunal de commerce de DIJON a prononcé la clôture pour insuffisance d'actif de :

BOUCHERIE LA COTE D'OR (SARL)

R.C.S. DIJON 842 054 793. Commerce de détail de viandes et de produits à base de viande en magasin spécialisé. 1 Esplanade de la République Centre Commercial Cour Margot - 21300 CHENOVE.

L2100132

TRIBUNAL DE COMMERCE DE DIJON

Par jugement en date du 08/06/2021, le tribunal de commerce de DIJON a prononcé la clôture pour insuffisance d'actif de :

K2 (SARL)

R.C.S. DIJON 792 901 225. Restauration traditionnelle. 42 rue Berbisey - 21000 DIJON.

L2100133

TRIBUNAL DE COMMERCE DE DIJON

Par jugement en date du 08/06/2021, le tribunal de commerce de DIJON a prononcé la clôture pour insuffisance d'actif de :

10 SUR 10 FINITIONS (SARL)

R.C.S. DIJON 813 650 900. Travaux de maçonnerie générale et gros oeuvre de bâtiment. 1 rue Sonnois, Chez M Bruno Hébert - 21440 SAINT SEINE L'ABBAYE.

L2100134

TRIBUNAL DE COMMERCE DE DIJON

Par jugement en date du 08/06/2021, le tribunal de commerce de DIJON a prononcé la clôture pour insuffisance d'actif de :

A FOND LA CREPE (SARL)

R.C.S. DIJON 841 378 235. Restauration de type rapide. 21 place Darcy - 21000 DIJON.

L2100135

TRIBUNAL DE COMMERCE DE DIJON

Par jugement en date du 08/06/2021, le tribunal de commerce de DIJON a prononcé la clôture pour insuffisance d'actif de :

VOO TV (SAS)

R.C.S. DIJON 504 586 850. Edition de chaînes thématiques. 20 rue des Ardennes - 21000 DIJON.

L2100136

TRIBUNAL DE COMMERCE DE DIJON

Par jugement en date du 08/06/2021, le tribunal de commerce de DIJON a prononcé la clôture pour insuffisance d'actif de :

EURL TECHNIC AUTO (SARL)

R.C.S. DIJON 429 725 138. Contrôle technique automobile. 57 avenue Artiside Briand Dijon - 21000 DIJON.

L2100137

TTRIBUNAL DE COMMERCE DE DIJON

Par jugement en date du 08/06/2021, le tribunal de commerce de DIJON a prononcé la clôture pour insuffisance d'actif de :

DROUHIN ISABELLE (SAS)

R.C.S. DIJON 813 439 882. Restauration traditionnelle. La Croix-de-Molphey - 21210 MOLPHEY.

L2100138

TRIBUNAL DE COMMERCE DE DIJON

Par jugement en date du 08/06/2021, le tribunal de commerce de DIJON a prononcé la clôture pour insuffisance d'actif de :

LABO FOUR DIFFUSION (SARL)

R.C.S. DIJON 422 975 185. Commerce de gros (commerce interentreprises) de fournitures et équipements divers pour le commerce et les services. 5B rue du Point du Jour - 21800 CHEVIGNY SAINT SAUVEUR.

L2100139

TRIBUNAL DE COMMERCE DE DIJON

Par jugement en date du 08/06/2021, le tribunal de commerce de DIJON a prononcé la clôture pour insuffisance d'actif de :

SUTHAPHOD SUSHI SAS (SAS)

R.C.S. DIJON 799 056 759. Activités des sièges sociaux. 4 rue des Charmes - 21800 NEUILLY LES DIJON.

L2100140

TRIBUNAL DE COMMERCE DE DIJON

Par jugement en date du 15/06/2021, le tribunal de commerce de DIJON a prononcé la clôture pour insuffisance d'actif de :

WANBES (SARL)

R.C.S. DIJON 752 265 439. Activités des sièges sociaux. 627 rue de la Pièce Léger - 21160 MARSANNAY LA COTE.

L2100232

TRIBUNAL DE COMMERCE DE DIJON

Par jugement en date du 15/06/2021, le tribunal de commerce de DIJON a prononcé la clôture pour insuffisance d'actif de :

SEVANE (SARL)

R.C.S. DIJON 793 777 459. Travaux d'isolation. 36 rue Pierre Curie - 21300 CHENOVE.

L2100233

TRIBUNAL DE COMMERCE DE DIJON

Par jugement en date du 15/06/2021, le tribunal de commerce de DIJON a prononcé la clôture pour insuffisance d'actif de :

M.V. POSE (SARL)

R.C.S. DIJON 489 946 467. Travaux de maçonnerie générale et gros oeuvre de bâtiment. 16 rue de l'Egalité - 21000 DIJON.

L2100234

TRIBUNAL DE COMMERCE DE DIJON

Par jugement en date du 15/06/2021, le tribunal de commerce de DIJON a prononcé la clôture pour insuffisance d'actif de :

URBAN SAMSS (SAS)

R.C.S. DIJON 878 957 901. Commerce de détail d'habillement en magasin spécialisé. 6 rue Medese - 21190 EBATY.

L2100235

TRIBUNAL DE COMMERCE DE DIJON

Par jugement en date du 15/06/2021, le tribunal de commerce de DIJON a prononcé la clôture pour insuffisance d'actif de :

NOUVELLES ENERGIES ENTREPRISE DIJONNAISE (SACA)

R.C.S. DIJON 449 380 773. Travaux d'installation d'équipements thermiques et de climatisation. Rue Alexandre Fleming - 21121 AHUY.

L2100236

TRIBUNAL DE COMMERCE DE DIJON

Par jugement en date du 15/06/2021, le tribunal de commerce de DIJON a prononcé la clôture pour insuffisance d'actif de :

E 2 G C (SAS)

R.C.S. DIJON 811 386 739. Travaux d'installation électrique dans tous locaux. 36 Grande Rue - 21540 GROSOIS EN MONTAGNE.

L2100237

TRIBUNAL DE COMMERCE DE DIJON

Par jugement en date du 15/06/2021, le tribunal de commerce de DIJON a prononcé la clôture pour insuffisance d'actif de :

SOCIETE HNLD (SARL)

R.C.S. DIJON 441 688 298. Autres commerces de détail spécialisés divers. Rue Saint-Roch - 21500 MONTBARD.

L2100238

LIQUIDATION JUDICIAIRE

Par jugement en date du 11/06/2021, le tribunal de commerce de CHALON SUR SAONE a prononcé l'ouverture de la liquidation judiciaire de :

SASU CHAMBRE A PART

47 avenue Monnot - 71100 CHALON SUR SAONE, R.C.S. de CHALON SUR SAONE : 851 718 866. Etab. secondaire à DIJON : 2019 B 915. Activité : Le nettoyage hôtelier.

Désigne : LIQUIDATEUR(S) JUDICIAIRE(S) : SAS JEAN-JACQUES DESLORIEUX, représentée par Maître Jean-Jacques DESLORIEUX, 21 bd de la République - 71100 CHALON SUR SAONE.

L2100154

TRIBUNAL DE COMMERCE DE DIJON

Par jugement en date du 08/06/2021, le tribunal de commerce de DIJON a prononcé l'ouverture de liquidation judiciaire de :

A.P.C.B. (SAS)

R.C.S. DIJON 812 260 115. Travaux d'installation électrique dans tous locaux. 165 avenue Gustave Eiffel - 21000 DIJON. Date de cessation des paiements : 01/02/2020.

Liquidateur : Maître Jean Joachim BISSIEUX, 2 B rue Marbotte - 21079 DIJON.

Les créances sont à déclarer, dans les deux mois au plus tard de l'insertion à paraître au BODACC, auprès du liquidateur ou sur le portail électronique à l'adresse <https://www.creditors-services.com>

L2100126

TRIBUNAL DE COMMERCE DE DIJON

Par jugement en date du 08/06/2021, le tribunal de commerce de DIJON a prononcé la reprise de liquidation judiciaire de :

SAS INDI21 (SAS)

R.C.S. DIJON 524 819 901. Activités des sociétés holding. 6A rue Meyerbeer - 21000 DIJON. Date de cessation des paiements : 15/02/2012.

Liquidateur : Maître Jean Joachim BISSIEUX, 2 B rue Marbotte - 21079 DIJON.

Les créances sont à déclarer, dans les deux mois au plus tard de l'insertion à paraître au BODACC, auprès du liquidateur ou sur le portail électronique à l'adresse <https://www.creditors-services.com>

L2100127

TRIBUNAL DE COMMERCE DE DIJON

Par jugement en date du 08/06/2021, le tribunal de commerce de DIJON a prononcé la reprise de liquidation judiciaire de :

BAUDE RENOVATION (SC)

R.C.S. DIJON 450 668 975. Travaux de maçonnerie générale et gros oeuvre de bâtiment. 27 rue des Vaux - 21140 SEMUR EN AUXOIS. Date de cessation des paiements : 10/09/2018.

Liquidateur : SELARL MJ & ASSOCIES, représentée par Maître Véronique THIEBAUT, 5 rue Docteur Chaussier - 21000 DIJON.

Les créances sont à déclarer, dans les deux mois au plus tard de l'insertion à paraître au BODACC, auprès du liquidateur ou sur le portail électronique à l'adresse <https://www.creditors-services.com>

L2100128

TRIBUNAL DE COMMERCE DE DIJON

Par jugement en date du 08/06/2021, le tribunal de commerce de DIJON a prononcé la conversion en liquidation judiciaire de :

MSM TRUST (SARL)

R.C.S. DIJON 831 129 101. Commerce de gros (commerce interentreprises) alimentaire spécialisé divers. 1 rue Henri Clausee - 93000 BOBIGNY.

Liquidateur : SELARL MJ & ASSOCIES, représentée par Maître Véronique THIEBAUT, 5 rue Docteur Chaussier - 21000 DIJON.

L2100130

TRIBUNAL DE COMMERCE DE DIJON

Par jugement en date du 15/06/2021, le tribunal de commerce de DIJON a prononcé l'ouverture de liquidation judiciaire de :

TECHNITRANS (SAS)

R.C.S. DIJON 880 013 743. Transports routiers de fret de proximité. 5 rue du Platane - 21800 QUETIGNY. Date de cessation des paiements : 06/05/2021.

Liquidateur : Maître Jean Joachim BISSIEUX, 2 B rue Marbotte - 21079 DIJON.

Les créances sont à déclarer, dans les deux mois au plus tard de l'insertion à paraître au BODACC, auprès du liquidateur ou sur le portail électronique à l'adresse <https://www.creditors-services.com>

L2100227

TRIBUNAL DE COMMERCE DE DIJON

Par jugement en date du 15/06/2021, le tribunal de commerce de DIJON a prononcé l'ouverture de liquidation judiciaire de :

GDS COTE D'OR (SARL)

R.C.S. DIJON 794 541 151. Fonds de placement et entités financières similaires. 22 rue Audra - 21000 DIJON. Date de cessation des paiements : 04/05/2021.

Liquidateur : SELARL MP ASSOCIES, représentée par Maître Thibaud POINSARD, 19 avenue Albert Camus - 21000 DIJON.

Les créances sont à déclarer, dans les deux mois au plus tard de l'insertion à paraître au BODACC, auprès du liquidateur ou sur le portail électronique à l'adresse <https://www.creditors-services.com>

L2100228

TRIBUNAL DE COMMERCE DE DIJON

Par jugement en date du 15/06/2021, le tribunal de commerce de DIJON a prononcé l'ouverture de liquidation judiciaire de :

IBRE Martine

RM 348 239 559. Coiffure. 9 rue Jean Florent Mossere - 21120 TIL CHATEL. Date de cessation des paiements : 15/12/2019.

Liquidateur : SELARL MJ & ASSOCIES, représentée par Maître Véronique THIEBAUT, 5 rue Docteur Chaussier - 21000 DIJON.

Les créances sont à déclarer, dans les deux mois au plus tard de l'insertion à paraître au BODACC, auprès du liquidateur ou sur le portail électronique à l'adresse <https://www.creditors-services.com>

L2100229

REDRESSEMENT JUDICIAIRE

TRIBUNAL DE COMMERCE DE DIJON

Par jugement en date du 08/06/2021, le tribunal de commerce de DIJON a prononcé l'ouverture de redressement judiciaire de :

MIQUET INVEST (SARL)

R.C.S. DIJON 843 503 012. Location de terrains et d'autres biens immobiliers. 14 rue Jean Giono - 21000 DIJON. Date de cessation des paiements : 30/04/2020.

Mandataire judiciaire : Maître Jean Joachim BISSIEUX, 2 B rue Marbotte - 21079 DIJON.

Les créances sont à déclarer, dans les deux mois au plus tard de l'insertion à paraître au BODACC, auprès du mandataire judiciaire ou sur le portail électronique à l'adresse <https://www.creditors-services.com>

L2100123

TRIBUNAL DE COMMERCE DE DIJON

Par jugement en date du 08/06/2021, le tribunal de commerce de DIJON a prononcé l'ouverture de redressement judiciaire de :

CARBEL (SARL)

R.C.S. DIJON 753 050 004. Commerce de gros (commerce interentreprises) d'appareils électroménagers. 14 rue Jean Giono - 21000 DIJON. Date de cessation des paiements : 30/04/2020.

Mandataire judiciaire : Maître Jean Joachim BISSIEUX, 2 B rue Marbotte - 21079 DIJON.

Les créances sont à déclarer, dans les deux mois au plus tard de l'insertion à paraître au BODACC, auprès du mandataire judiciaire ou sur le portail électronique à l'adresse <https://www.creditors-services.com>

L2100124

Toutes les annonces légales de votre département sur <http://al.forumeco.fr>

Côte d'Or

TRIBUNAL DE COMMERCE DE DIJON

Par jugement en date du 08/06/2021, le tribunal de commerce de DIJON a prononcé l'ouverture de redressement judiciaire de :

MORIZOT (SARL)

R.C.S. DIJON 753 157 734. Autres commerces de détail en magasin non spécialisé. 1 avenue Mal de Lattre de Tassigny - 21200 BEAUNE. Date de cessation des paiements : 31/12/2020.

Mandataire judiciaire : SELARL MP ASSOCIES, représentée par Maître Thibaud POINSARD, 19 avenue Albert Camus - 21000 DIJON.

Les créances sont à déclarer, dans les deux mois au plus tard de l'insertion à paraître au BODACC, auprès du mandataire judiciaire ou sur le portail électronique à l'adresse <https://www.creditors-services.com> L2100125

TRIBUNAL DE COMMERCE DE DIJON

Par jugement en date du 15/06/2021, le tribunal de commerce de DIJON a prononcé l'ouverture de redressement judiciaire de :

E. PASCUAL (SARL)

R.C.S. DIJON 433 461 373. Travaux de revêtement des sols et des murs. 6 rue des Artisans - 21800 QUETIGNY. Date de cessation des paiements : 31/05/2021.

Administrateur : SELARL AJRS, représentée par Maître Marlène LOISEAU, 12 boulevard THIERS - 21000 DIJON.

Mandataire judiciaire : SELARL MJ & ASSOCIES, représentée par Maître Véronique THIEBAUT, 5 rue Docteur Chausser - 21000 DIJON.

Les créances sont à déclarer, dans les deux mois au plus tard de l'insertion à paraître au BODACC, auprès du mandataire judiciaire ou sur le portail électronique à l'adresse <https://www.creditors-services.com> L2100226

SUCCESSION VACANTE

SUCCESSION VACANTE

Le Directeur régional des finances publiques de Côte-d'Or, 25 rue de la Boudronnée 21047 Dijon cedex, curateur de la succession de Mme PILON divorcée LAMOTHE Française décédée le 18/03/2019 à DIJON (21) a établi le compte de la succession qui sera adressé ultérieurement au T.J. Réf. 0218052603/DS. L2100115

SUCCESSION VACANTE

Le Directeur régional des finances publiques de Côte-d'Or, 25 rue de la Boudronnée 21047 Dijon cedex, curateur de la succession de M. REMANDET Serge décédé le 18/02/2019 à VITTEAUX (21) a établi le compte de la succession qui sera adressé ultérieurement au T.J. Réf. 0218051176/DS. L2100116

SUCCESSION VACANTE

Le Directeur régional des finances publiques de Côte-d'Or, 25 rue de la Boudronnée 21047 Dijon cedex, curateur de la succession de M. SPAGGIARI Lucien décédé le 10/11/2018 à DIJON (21) a établi le compte de la succession qui sera adressé ultérieurement au T.J. Réf. 0218045206/DS. L2100117

SUCCESSION VACANTE

Le Directeur régional des finances publiques de Côte-d'Or, 25 rue de la Boudronnée 21047 Dijon cedex, curateur de la succession de M. BOBST Michel décédé le 18/08/2017 à DIJON (21) a établi le compte de la succession qui sera adressé ultérieurement au T.J. Réf. 0218047758/DS. L2100118

SUCCESSION VACANTE

Le Directeur régional des finances publiques de Côte-d'Or, 25 rue de la Boudronnée 21047 Dijon cedex, curateur de la succession de Mme BOCHOT veuve TRIBOLET Anne-Marie décédée le 27/10/2014 à VITTEAUX (21) a établi le compte de la succession qui sera adressé ultérieurement au T.J. Réf. 0218039628/DS. L2100119

SUCCESSION VACANTE

Le Directeur régional des finances publiques de Côte-d'Or, 25 rue de la Boudronnée 21047 Dijon cedex, curateur de la succession de M. LORET Léonard décédé le 30/12/2018 à FLEUREY SUR OUCHE (21) a établi le compte de la succession qui sera adressé ultérieurement au T.J. Réf. 0218047786/DS. L2100120

SUCCESSION VACANTE

Le Directeur régional des finances publiques de Côte-d'Or, 25 rue de la Boudronnée 21047 Dijon cedex, curateur de la succession de Mme DE LOURDES veuve MAYOL MARIA décédée le 19/06/2019 à FONTAINE LES DIJON (21) a établi le compte de la succession qui sera adressé ultérieurement au T.J. Réf. 0218055045/DS. L2100121

SUCCESSION VACANTE

Par décision du T.J. de DIJON en date du 18/05/2021 le Directeur régional des finances publiques de Côte-d'Or, 25 rue de la Boudronnée 21047 Dijon cedex, a été nommé curateur de la succession vacante de Mme MUTIN épouse BEAUQUIER Henriette, Julie décédée le 10/08/2012 à SAULIEU (21). Réf. 0218071828/VB. Les créanciers doivent déclarer leur créance par lettre recommandée avec AR. L2100174

AVIS DIVERS



Etude de M^e LAMBRECHT
Notaire à BLIGNY SUR OUCHE (21360)

M. MICHEL RAULT

Par testament olographe en date du 23 décembre 2016 Monsieur Michel, Albert RAULT, en son vivant retraité, demeurant à ANTHEUIL (21360), 46 grande rue, Né à COLOMBES (92700), le 24 février 1930. Veuf de Madame Hélène, Marguerite CORNU. Décédé le 27/10/2014 à VITTEAUX (21360), le 23 décembre 2020 a institué un légataire universel. Le Notaire chargé de la succession est Maître Vincent LAMBRECHT, Notaire à BLIGNY SUR OUCHE (21360), place de l'hôtel de ville.

Les oppositions à l'exercice de ses droits par le légataire universel seront formées auprès du Notaire dans le délai d'un mois. L2100142

AVIS DE SAISINE DE LÉGATAIRE UNIVERSEL - DÉLAI D'OPPOSITION

Article 1007 du Code civil
Article 1378-1 Code de procédure civile
Loi n° 2016-1547 du 28 novembre 2016

Suivant testament olographe en date du 10 septembre 2020 ; Monsieur Victor Auguste BONNOT, en son vivant retraité, demeurant à CULETTE (21230) Hameau de Lée, célibataire.

Décédé à CULETTE (21230), le 11 novembre 2020. A institué un ou plusieurs légataires universels.

Ce testament a fait l'objet d'un dépôt aux termes du procès-verbal d'ouverture et de description de testament reçu par Maître Arnaud NICOLARDOT, Notaire à DIJON, le 26 mai 2021, duquel il résulte que le légataire remplit les conditions de sa saisine et dont la copie authentique a été reçue par le greffe du tribunal judiciaire de DIJON le 07 juin 2021.

Les oppositions pourront être formées auprès de Maître NICOLARDOT, Notaire chargé du règlement de la succession dans le mois suivant la réception par le greffe de l'expédition du procès-verbal d'ouverture du testament et copie de ce testament.

Pour avis :
Maître NICOLARDOT.

L2100172

le Journal du Palais

BOURGOGNE FRANCHE-COMTÉ

Toute l'information économique et juridique régionale



L'HEBDO

De l'info et des annonces légales



LES HORS-SÉRIE

Des outils de travail incontournables pour les décideurs



LES DOSSIERS

Focus sur des thématiques fortes

Abonnez-vous !

BULLETIN D'ABONNEMENT 2020 / 2021

À RETOURNER AU JOURNAL DU PALAIS-SERVICE ABONNEMENTS- 2B AVENUE DE MARBOTTE - 21000 DIJON
OU PAR EMAIL : abonnement.jdp@forumeco.com

OFFRES D'ABONNEMENT

☐ 1 an (52 numéros) : 69 € TTC

☐ 2 ans (104 numéros) : 70 € TTC

☐ 3 ans (156 numéros) : 110 € TTC

☐ Par prélèvement automatique : 40 € TTC par an
(par tacite reconduction)

Société

Nom * : Prénom * :

Adresse * : B. P. :

Code Postal, Ville * :

Tél. * :

E-mail * :

Activité * :

Signature ou cachet * :

ANNONCES LÉGALES

DERNIER DÉLAI POUR VOS PUBLICATIONS :

VENDREDI 12 HEURES

annoncelegale.jdp@forumeco.com

le Journal du Palais

BOURGOGNE FRANCHE-COMTÉ



DÉVELOPPEZ et RENFORCEZ votre NOTORIÉTÉ

auprès des décideurs régionaux

► Visibilité parfaite ► Lectorat ciblé ► Tarifs attractifs

Plan de communication optimisé selon votre budget

Contactez Fabrice GUILBERT 03 80 68 23 68 ou 06 17 64 10 57
regiepublicitaire.jdp@forumeco.com

Reso Hebdo Éco

« Il n'y a pas de démocratie sans partis politiques »

Interview. Jeudi 27 mai, le président François Hollande était en visite à Montpellier. Il a été accueilli par le maire de Montpellier et président de la Métropole, Michaël Delafosse. Accompagnés du président du Département de l'Hérault, Kleber Mesquida, ils ont rencontré les élèves de 4e et 3e du collège Simone-Veil. Les élèves avaient préparé des questions pour l'ancien président. De nombreuses thématiques ont été abordées à cette occasion : son engagement en politique, ses fonctions politiques préférées, la Constitution de 1958 et les éventuelles modifications qu'il faudrait y apporter, les réalisations de son quinquennat dont il est le plus fier, les difficultés qu'il a rencontrées, la laïcité, le vote...



Le président Hollande a incité les élèves à s'exprimer avec franchise devant lui.

« N'hésitez pas dans vos questions, démontrez-moi que vous êtes des collégiens exemplaires », les a-t-il enjoins.

♦ **Pourquoi vous êtes-vous engagé en politique ?**

♦ **François Hollande.** Je m'étais forgé des convictions. J'ai été élevé par un père de droite et une mère de gauche ; j'ai étudié leurs opinions pour faire mon propre choix. Je me suis engagé en politique au début des années 1980, avant l'élection de François Mitterrand à la présidence de la République. Il s'agissait d'une aventure collective. J'ai souhaité consacrer une partie de mon temps au service de la collectivité pour changer les choses, la vie des gens. La politique est indispensable pour permettre l'égalité, la promotion et l'émancipation. Il s'agit là d'être utile aux autres.

Il n'y a pas de démocratie sans partis politiques. Un parti politique donne une caution, une étiquette ; il donne aux électeurs une clarté dans vos engagements. Aujourd'hui, les gens ont besoin de retrouver une confiance dans les grands partis qui ont structuré la vie publique. Il est crucial de donner une espérance aux citoyens. On sort d'une crise très pénible, il faut donner de l'espoir dans des chemins possibles, se projeter vers l'avenir.

Je conseille aux jeunes de comprendre la situation de notre pays et du monde. Lisez la presse, allez au-delà des réseaux sociaux ! Renseignez-vous sur ce qu'il se passe entre Israéliens et Palestiniens, en Biélorussie... Demandez-vous ce que l'on peut changer ; engagez-vous.

♦ **Quelles ont été les fonctions les plus intéressantes que vous avez exercées, vous qui avez été tout sauf sénateur ?**

♦ La présidence de la République est la fonction qui m'a donné le plus de responsabilités. J'ai dû intervenir sur le plan international, envoyer des for-



ces militaires dans des pays étrangers, vivre une période d'attentats terroristes extrêmement graves. Le mandat de maire est celui qui m'a donné le plus de satisfactions. Sur un mandat de six ans, quand on décide un projet, on a le temps de voir sa réalisation concrète. Alors que lorsqu'on est président, entre le moment où l'on prend la décision et le moment où l'on voit le résultat, il s'écoule bien plus de temps. Être président de Conseil général m'a également apporté beaucoup de satisfaction, car à ce poste, on aide toutes les communes. Cela permet une solidarité, d'avoir des contrats avec les villes, de reconnaître la diversité de nos territoires. Selon moi, chaque mandat donne des satisfactions, à condition de travailler en équipe. À chaque fois on peut se demander : si je n'avais pas été là, que se serait-il passé ? Qu'ai-je apporté ?

♦ **La Constitution de 1958 donne-t-elle trop de pouvoir au président de la République ?**

♦ La Constitution devait donner de la stabilité aux institutions ; elle en a procuré. Elle a instauré le suffrage universel pour l'élection du président de la République. Le quinquennat a concentré beaucoup de pouvoirs dans les mains du président de la République à partir de 2002. On constate aujourd'hui un déséquilibre entre le Parlement et un exécutif renforcé. Il y a une ambiguïté : sur le papier, notre Constitution est à la fois présidentielle et parlementaire (puisque le Premier ministre peut être renversé par le Parlement). Mais dans les faits, le chef du

gouvernement ne procède plus de l'Assemblée nationale, puisqu'il est choisi par le président de la République. Selon moi, il faudra faire évoluer nos institutions : soit on opte pour un vrai président et un vrai Parlement qui peut contrebalancer son pouvoir, comme aux USA avec la procédure d'empêchement, soit on opte pour un régime parlementaire comme en Allemagne, au Royaume-Uni ou en Espagne ; mais les Français sont attachés au droit d'élire leur président de la République au suffrage universel, et il me semble difficile de revenir là-dessus...

♦ **Faut-il améliorer la Constitution ?**

♦ Le Parlement ne prend pas tous les pouvoirs qui pourraient être les siens pour contrôler les actes du gouvernement, évaluer son action, mener des commissions d'enquête. C'est un premier axe d'amélioration. Deuxième axe d'amélioration : il faudrait transférer davantage de compétences vers les collectivités locales. Notre État est très centralisé. Auparavant, l'État disposait des moyens de la force publique et de ressources très importantes. Maintenant, il centralise des compétences qu'il n'a pas les moyens de mettre en œuvre. On l'a vu lors de la crise du Covid, les fermetures d'établissements auraient pu être décidées par les Départements ou les maires au cas par cas, en s'adaptant à leur spécificités. Les collectivités locales auraient pu distribuer les masques et les vaccins. L'État veut tout décider comme si le territoire était uniforme. Or, tous les territoires ne vivent pas de la même manière, selon qu'ils se trouvent en Ile-de-France ou en province. Donc pour résumer, il faudrait donner plus de pouvoir au Parlement et aux collectivités locales, avec les ressources correspondantes.

♦ **Quelles ont été les plus dures épreuves que vous avez traversées lors de votre mandat de président de la République ?**

♦ Les attaques terroristes. Il fallait faire face à la guerre qui nous était faite. L'État ne pouvait malheureusement pas empêcher tous les attentats de se produire. J'ai rencontré les parents, de toutes confessions et origines, qui avaient perdu un proche, leur compa-

gnon... Ce furent des moments terribles. Les familles de victimes réunies au lendemain des attentats du 13 novembre n'étaient pas dans un esprit de revanche, mais cherchaient à comprendre pourquoi on nous avait attaqués. Prendre la décision d'envoyer des soldats français en Syrie, en Irak et au Mali a également été difficile. Ces hommes et cette femme seraient vivants si je n'avais pas lancé d'interventions ; ils sont morts pour soutenir des peuples menacés par le fanatisme.

♦ **Regrettez-vous certaines décisions que vous avez prises durant votre présidence ?**

♦ On doit distinguer regret et remords. Le regret fait avancer dans la vie, alors que le remords vous hante... Je ne regrette pas d'avoir aidé les entreprises durant ma présidence ; l'aide était d'ailleurs modeste par rapport à maintenant. Mais il aurait fallu conditionner les aides à l'emploi et à l'écologie.

♦ **Pourquoi la laïcité est-elle présentée par l'État comme un avantage pour les citoyens ?**

♦ En France, il n'y a aucune religion d'État, contrairement à certains pays. En France, on reconnaît la liberté de croire ou non, la liberté de culte, mais l'État est séparé des religions ; il ne favorise aucune religion ni ne les empêche. Nous avons voulu une neutralité de l'État, voilà pourquoi les fonctionnaires ne doivent pas afficher une conviction ou une religion. Quant au fait de montrer sa religion dans l'espace public... oui, c'est possible : tout le monde s'habille comme il l'entend a priori. Mais il est interdit de se cacher complètement (car la burka rend invisible), comme il est interdit de se déshabiller complètement, d'ailleurs, car cela peut constituer un risque pour l'ordre public. Dans les établissements scolaires de l'enseignement public, un professeur ne peut pas afficher ses convictions ou sa religion. Les élèves sont autorisés à porter des signes discrets, mais pas à afficher leur religion. L'enseignant pourrait être troublé et la vie dans l'établissement pourrait être troublée. En faculté, en revanche, on peut afficher ses convictions ou sa religion. La laïcité nous protège tous et garantit la liberté.

♦ **Que pensez-vous du vote obligatoire ? Y êtes-vous favorable pour lutter contre l'abstention ?**

♦ Je ne suis pas pour le vote obligatoire. Il s'agirait d'un contrôle administratif épouvantable à supporter. Selon moi, l'abstention a quelquefois une signification. Elle peut signifier que l'on ne se reconnaît pas dans les partis politiques. En cela, elle est un acte révélateur. Je suis pour la reconnaissance du vote blanc et nul. Dans ce cas, les gens se sont déplacés pour voter. Les propositions des partis ne leur convenant pas, ils le signalent. La reconnaissance du vote blanc devrait être actée.

♦ **Pensez-vous qu'il faut accorder le droit de vote aux étrangers vivant en France, pour les élections locales ?**

♦ J'y suis favorable, mais c'est très difficile, car pour changer le droit de vote, il faut modifier la Constitution. Pour changer la Constitution, il faut soit faire un référendum, soit obtenir un vote du Parlement à la majorité des trois cinquièmes. Or, lorsque le moment a été venu, le Sénat a bloqué, donc on n'a pas fait la réforme constitutionnelle. C'est un problème, parce que les Européens qui vivent en France ont le droit de vote aux élections locales, alors que les non-Européens, même s'ils vivent en France depuis longtemps, ne peuvent pas voter. Un jour ou l'autre, il faudra que l'on puisse convaincre.

♦ **Quels conseils donneriez-vous aux jeunes ?**

♦ Je veux les inciter à voter et à s'engager dans la citoyenneté et la politique. Selon moi, le premier engagement est d'aller voter. Si vous ne votez pas, d'autres vont le faire à votre place, et il ne faudra pas vous plaindre si un dirigeant dont vous n'approuvez pas la politique arrive au pouvoir. Il existe de nombreux partis. Si aucun ne vous plaît, créez votre propre parti. Intéressez-vous à la vie de votre pays !

PROPOS RECUEILLIS
PAR VIRGINIE MOREAU,
POUR RÉSOHEBDOÉCO, ASSOCIATION
REGROUPEMENT 27 TITRES DE PRESSE
HEBDOMADAIRE ÉCONOMIQUE
RÉGIONAUX EN FRANCE.
reso-hebdo-eco.com



GOUVERNEMENT

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**SUR LA ROUTE,
N'OUBLIONS JAMAIS
CE QUI COMPTE
VRAIMENT.**

**BONNE FÊTE
À TOUS
LES PAPAS.**

**SÉCURITÉ
ROUTIÈRE **VIVRE,
ENSEMBLE****

Tendance. Selon une enquête, 46 % des automobilistes avouent limiter leurs déplacements automobiles. Raison principale mise en avant : diminuer des dépenses devenues trop élevées pour leur budget.

Les Français utilisent moins leur voiture



La Dacia Sandero est la voiture la plus achetée par les clients particuliers français. Le choix de ceux qui cherchent à limiter leurs dépenses automobiles.

Posséder une voiture coûte cher. Et l'utiliser encore davantage. Une vérité première ! Mais à l'heure où les budgets d'une majorité de français sont de plus en plus contraints, ce constat en forme d'évidence s'impose chaque jour davantage. Conséquence : un nombre croissant d'automobilistes cherchent à se servir le moins possible de leur voiture pour limiter les frais.

C'est ce qui ressort d'une enquête réalisée pour le compte de l'Observatoire Leclerc des nouvelles consommations qui scrute le comportement des français. Et en matière de consommation automobile, les personnes interrogées ont le pied sur le frein.

Dévoilé le 31 mai, ce son-

dage réalisé auprès d'un échantillon représentatif de 2.056 personnes met en évidence le choix de 46 % d'entre eux de limiter « régulièrement » leurs déplacements en voiture et même pour 19 % de le faire « souvent ». Raison majeure invoquée : cela pèse trop lourd dans le budget familial.

Budget mensuel automobile selon cette étude : 211 euros en moyenne avec des sommes variant de 180 euros pour les habitants de l'agglomération parisienne à 243 euros pour ceux des villes de moins de 20.000 habitants et des zones rurales. Là où les transports collectifs sont inexistantes ou inadaptés.

Ces dépenses pèsent lourdement sur les budgets de nombreux français. Deux-

tiers des personnes interrogées les estiment « importants » et 13 % « trop importants ». Pourtant, ces chiffres sont éloignés des sommes mises en évidence chaque année par l'enquête consacrée par l'Automobile club association au « budget annuel de l'automobiliste ». La prise en compte de la totalité des dépenses liées à la possession et à l'utilisation d'une voiture aboutit à des chiffres sans commune mesure. Les résultats de 2020, basés sur la situation de 2019, la dernière étude disponible, sont édifiants. Ils varient de 5.192 euros par an pour une Logan diesel, la moins onéreuse, à 9.885 euros pour une Prius hybride en passant par 7.029 euros pour une Clio essence et 9.832 euros pour une 308 diesel. De quoi inciter

encore davantage de personnes à laisser leur véhicule au garage.

UNE CROIX SUR CERTAINS DÉPLACEMENTS PERSONNELS

Pas de changement pour les déplacements professionnels et ceux de première nécessité comme se rendre à un rendez-vous médical : seulement 1 % des sondés affirment renoncer à s'y rendre avec leur voiture. Par contre, pour limiter leurs dépenses, 8 % des automobilistes grignotent sur les trajets motorisés pour remplir le frigo et faire leurs courses, 11 % pour les vacances et 15 % pour les visites familiales et les loisirs. Globalement, un quart des Français admettent faire une croix sur certains déplacements. Un pourcentage qui atteint 37 % pour les habitants des zones rurales où les trajets

imposés sont plus longs et plus coûteux.

Si la question budgétaire impose ces restrictions dans une majorité de situations, des motifs écologiques émergent également. Au niveau des intentions tout au moins. Un quart se dit prêt à moins utiliser son véhicule pour des raisons environnementales tout en mettant en évidence la faiblesse, voire l'absence de solutions alternatives pour se déplacer. C'est une évidence hors des grandes métropoles et en zones rurales. La bonne volonté ne suffit pas.

Les choses ne vont pas s'arranger pour la voiture. La généralisation, au moins partielle, du télétravail pour ceux dont la situation le permet devrait participer à l'allègement du budget dédié. Un

point positif. De l'autre côté de la balance, le renchérissement à court terme des prix des voitures thermiques pour les adapter à des règles environnementales de plus en plus sévères, ce dont les constructeurs ne font pas mystère, des modèles électriques toujours aussi inaccessibles hors citadines, des coûts d'usage en hausse perpétuelle : tout concourt à inciter les français à restreindre encore davantage l'utilisation de leurs voitures et à repousser l'achat d'un nouveau modèle. Ce n'est pas une bonne nouvelle pour une industrie qui compte plus de 200.000 salariés en France et représente environ 7 % du total des emplois industriels.

DOMINIQUE MARÉE

TOUT

le Journal du Palais

EN LIGNE



Retrouvez désormais toute l'actualité économique de la région et bien plus encore sur journal-du-palais.fr



Culture. La programmation de l'Opéra de Dijon pour la saison 2021-2022 a été dévoilée le 10 juin dernier. Son directeur général et artistique le garantit : « *il y en aura pour tous les goûts* ».

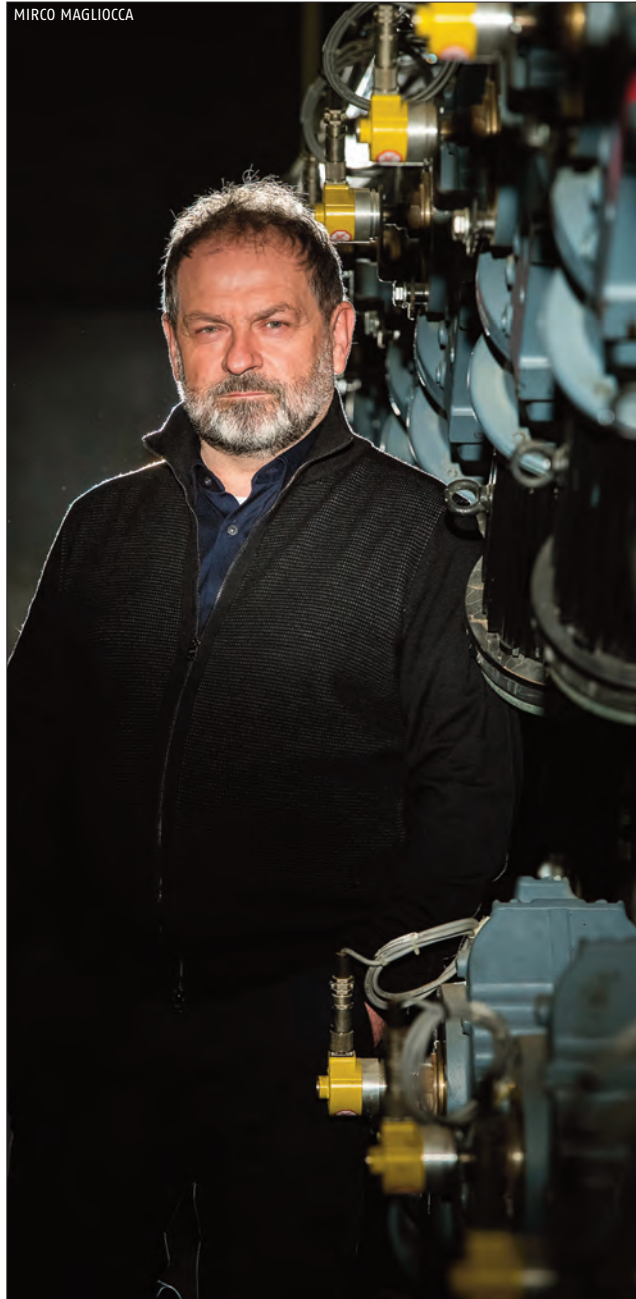
Opéra : pleins feux sur l'ouverture

GILLES ABEGG - OPÉRA DE DIJON



Dominique Pitoiset (à droite) a pris ses fonctions de directeur général et artistique de l'Opéra de Dijon en début d'année.

MIRCO MAGLIOCCA



Dijon Le 10 juin dernier, Dominique Pitoiset, nouveau directeur général et artistique de l'Opéra de Dijon, a présenté le programme de la saison 2021-2022. Après une année particulièrement difficile, les retrouvailles s'annoncent grandioses avec une programmation riche et variée.

Pour son premier discours dans ses fonctions de directeur général et artistique, Dominique Pitoiset a parlé d'ouverture. « *Ouverture... ainsi se nomment les premières pages musicales d'un opéra. Le compositeur y donne un avant-goût des thèmes que l'œuvre va déployer. Elle est à la fois un signe de la musique future, et déjà le début de sa présence. Une promesse qui commence à se tenir à l'instant même où elle se formule. Elle est inaugurale : avec elle et en elle, le temps présent se laisse happer, aimer, orienter par l'avenir. Ouverture... l'Opéra de Dijon, comme tout lieu d'art et de création, a pour vocation d'être ouvert : curieux du monde, attentif, hospitalier. Prêt à se réinventer. L'art n'est jamais un acquis une fois pour toutes, un capital placé dont on encaisse la rente sans plus y penser. Cela, c'est ce qu'il risque de devenir quand il devient une habitude, quand il se fige* », a-t-il énoncé en préambule.

Éprouvé par les longs mois de fermeture forcée, l'Opéra

espère donc enfin renouer avec le « *face-à-face* » entre ses artistes et son public « *dans ce qu'il offre d'irremplaçable* ». N'étant pas un « *homme de streaming* », Dominique Pitoiset insiste sur l'importance de l'instant, en présentiel : « *il génère de la vie, de l'existence, il fait sens, communauté* ». Selon lui, ces temps de fermeture ont véritablement permis d'élaborer une saison consacrée à l'ouverture à tous les genres.

« LES ARTS SE NOURRISSENT LES UNS DES AUTRES »

« *Cette saison 2021-2022 est ma première à la tête de l'Opéra de Dijon. Je voudrais qu'on l'entende comme une ouverture annonciatrice de celles qui suivront. En tous cas, il y en aura pour tous les goûts. Une maison ne se dirige, et une saison ne se compose, qu'avec un certain goût. Le mien me porte vers l'équilibre, la diversité et vers l'ouverture. En matière d'opéra, par exemple, nous allons voyager entre les siècles, de Monteverdi jusqu'à aujourd'hui. Et quand je dis "nous", je parle bien de tout le monde, notamment des enfants. L'opéra n'est qu'un exemple. L'ouverture, telle que je la conçois consiste aussi à ne pas se laisser enfermer dans son cercle enchanté. Les arts se nourrissent les uns des autres, du franchissement de leurs frontières respectives qui sont parfois, très relatives. L'opéra, art total, est aussi comme un carrefour. Si tous les arts s'y rejoignent et s'y croisent, tous peuvent aussi y*

puiser des forces nouvelles. Je veux concevoir l'Opéra de Dijon comme un lieu de rencontres, d'échanges, de ressources, où les arts du son, du geste et de l'espace se déploient l'un dans l'autre, l'un par l'autre. S'il y a un cercle, je rêve qu'il se multiplie, et qu'au pluriel, ces cercles s'élargissent et débordent, interfèrent et vibrent ensemble, captivant les sens, exaltant les cœurs, inspirant les pensées. Un Opéra ouvert, ce sera donc une maison en mouvement vers les autres et pourquoi pas, jusque dans l'espace urbain pour mieux appartenir aux habitants. »

Dans le détail, neuf opéras seront proposés dont trois accessibles dès l'âge de six ans. Une programmation riche avec, 27 concerts, huit spectacles de danse, quatre spectacles de cirque, deux spectacles de théâtre et de musique et, au total, 82 leviers de rideaux prévus.

Côté opéra, les réjouissances débiteront le 2 novembre avec le tant attendu *Macbeth* de Verdi avec, à la direction musicale de l'Orchestre Dijon Bourgogne, Sébastien Rolli et l'allemande, Nicola Raab à la mise en scène.

« *Un très beau projet sur lequel toute la maison a travaillé et qui a malheureusement été torpillé par la crise sanitaire. Macbeth sera un projet encore plus pertinent demain qu'il ne l'est aujourd'hui* », souligne-t-il.

« TOUT LE MONDE, NOTAMMENT LES ENFANTS »

Pour les fêtes de fin d'année, *Le Petit Chaperon rouge*, spec-

tacle également prévu dans l'ancienne saison, ravira, le 8 décembre, petits (dès huit ans) et grands. Une représentation est également prévue la veille à destination des publics scolaires. Nouvelle production de l'Opéra de Dijon, *Hänsel et Gretel* projettera le public, du 19 au 22 décembre, dans un univers enchanté grâce à la mise en scène de Stephen Taylor, responsable des castings et de la programmation de l'établissement depuis peu. « *Il s'agira d'une version réduite avec cinq musiciens* », commente Dominique Pitoiset. Enfin, le spectacle de marionnettes *Petite balade aux enfers* d'après Orphée et Eurydice de Gluck (les 3 et 4 mars 2022) permettra une initiation aux plaisirs de l'art lyrique auprès des tous petits. Parmi les incontournables de l'opéra, *Così fan tutte* de Mozart, en février 2022, sur une mise en scène de Dominique Pitoiset. La direction musicale, elle, sera assurée par Guillaume Tourniaire. Puis, début mai, *Don Pasquale* de Donizetti.

En musique, de nombreuses têtes d'affiche dont Renaud Capuçon et l'Orchestre de chambre de Lausanne autour d'un programme consacré à Bach et à Mendelssohn, en octobre, puis avec le pianiste Guillaume Bellon pour jouer Fauré, Saint-Saëns et Ravel. Le pianiste Bertrand Chamayou jouera quant à lui

les années de pèlerinage de Liszt en novembre et en mai, en duo avec la violoncelliste Sol Gabetta.

La partie danse s'ouvrira dès septembre avec *Vertikal* de Mourad Merzouki qui donnera à voir des flottements de corps. « *Danser sans poids. Flotter sans contrainte...* », telle est la promesse de ce spectacle. Le 8 janvier, l'Espagne sera à l'honneur à travers un spectacle déjanté, *¡Viva !*, de Manuel Liñán. Ce concentré de flamenco a reçu le Prix de la Critique en 2020 au 24^e festival de Jerez et comme, son titre le proclame, tout y est en vie. La particularité de ce spectacle tient dans le fait que ce sont exclusivement des hommes qui dansent sur scène. Deux spectacles de théâtre et musique seront également proposés lors de cette saison : *Amore* dirigé par le jeune artiste italien Pippo Delbono et *Aucune idée* de Christoph Marhaler. Enfin, l'Opéra fera son cirque avec le spec-

tacle d'équilibriste, *L'Oiseau-Lignes* de Chloé Moglia et Marielle Chatain le 15 décembre, *Möbius* de la compagnie XY avec la collaboration artistique de Rachine Ouramdane ou encore, *Celui qui tombe*, les 9 et 10 mars, du chorégraphe Yoann Bourgeois du centre chorégraphique national (CCN) de Grenoble. *Danse macabre* de Martin Zimmermann est un spectacle qui mettra quant à lui en scène trois naufragés de la société ayant échoué sur une île de détritiques à l'écart du monde et tentant de résister à l'adversité. Pour corser le tout, un quatrième larron s'amuse à tirer les ficelles de leurs destins. Pour se défendre, les trois héros n'ont qu'une seule arme, mais de taille : l'humour. Une œuvre tragico-musique à savourer en famille.

MILITINE GUINET

◆ Plus d'informations sur : opera-dijon.fr

Lilian Vachon. Enfant de la côte (de Nuits), ses fonctions de cadre dirigeant de la sécurité sociale l'ont mené à faire le tour de la France. Après quatre années passées aux portes de la Côte-d'Or, à la direction de la Caisse primaire d'assurance maladie du Doubs, il vient de revenir dans son département d'origine en devenant directeur de la Cnam de Côte-d'Or.

Le virus de la maladie



C'est un véritable retour aux sources pour Lilian Vachon.

Ce cadre dirigeant de la sécurité sociale revient dans sa Côte-d'Or natale après l'avoir quittée il y a plus de vingt ans pour intégrer l'École nationale supérieure de la sécurité sociale à Saint-Etienne, ville de cœur pour celui qui est né le jour des poteaux carrés où les Stéphanois se sont inclinés face au Bayern Munich à Glasgow en finale de la Coupe d'Europe.

À l'image de l'histoire de Victor Hugo à Besançon, Lilian Vachon est né à Chenôve mais n'y passera que trois jours sans jamais y retourner. Enfant de la côte, il a grandi sur la Route des grands crus, de Gevrey-Chambertin à Nuits-Saint-Georges, en passant par Fixin, avant de passer son adolescence à Beaune. « Du lycée Clos Maire où j'ai rencontré beaucoup de professeurs et noué des amitiés fortes et solides dont certaines perdurent encore aujourd'hui, je suis ensuite parti à Lyon pour faire mes études de sciences politiques, tout en revenant chaque été travailler pour l'office de tourisme », détaille notre homme. Ces quelques saisons estivales lui permettront d'enrichir ses connaissances de ce patrimoine culturel qu'il juge « d'une richesse rare ». « L'histoire de la Bourgogne regorge de points forts... Bien sûr, tout ce qui tourne autour du vin. N'oublions pas que ce sont les moines cisterciens qui sont à l'origine du vin de Bourgogne. Sans oublier la grandeur historique des Ducs de Bourgogne qui auront marqué le territoire. Le tout jalonné de personnalités locales reconnues comme Bossuet ou encore Buffon. » Ce dernier ne se cache pas, encore aujourd'hui, de s'émerveiller lorsqu'au détour d'un couloir en allant à la rencontre du maire de Dijon François Rebsamen il tombe sur les gisants : « Je trouve ça juste pleins d'émotions. C'est 700 ans d'histoire, tous ces pleurants magnifiques... ces personnalités ont, en tout cas au Moyen-âge, façonné la région dans laquelle nous nous trouvons et ont quelque part participé à la grandeur qu'on lui confère aujourd'hui partout dans le monde ».

DU JOURNALISME AU SERVICE PUBLIC

L'actuel directeur de la Cnam de Côte-d'Or ne cache pas avoir intégré Sciences Po Lyon dans l'optique de travailler dans le journalisme, à l'origine. De piges en piges à l'antenne beaunoise du quotidien Le Bien Public, Lilian Vachon s'est spécialisé dans ce qui le passionnait, le sport. « Je suis finalement très rapidement tombé en admiration pour le service public que j'ai découvert dans ses par-



Passionné de culture et de patrimoine, mais surtout de sport, celui qui se serait bien vu journaliste sportif a finalement, dès ses premières semaines à Sciences Po, préféré embrasser une carrière dans la sécurité sociale.

ticularités et ses spécificités, les enjeux qu'il représentait et l'importance qu'il constitue dans le pacte républicain français », confie-t-il. À partir de ce moment-là, le jeune étudiant issue d'une famille d'enseignants a totalement revu ses ambitions pour s'orienter sur les filières des services publics, avec l'objectif de pouvoir passer certains concours, notamment sociaux. C'est finalement l'année de la première victoire des Bleus à la Coupe du monde qu'il réussit le

« Je fais aujourd'hui le pari d'une sortie de crise pour l'automne avec un vrai retour à la réalité début 2022 ».

concours d'entrée à l'École nationale supérieure de la sécurité sociale, le menant, après ses deux années de service militaire, à Saint-Etienne pour apprendre tous les rouages de ce que sont les métiers d'agent de direction dans le monde très vaste de la sécurité sociale, allant des Caf aux Urssaf, en passant par les Carsat, les MSA ou encore les Cnam. « À l'issue de cette formation, j'ai commencé dans le recouvrement à la sous-direction de l'Urssaf de l'Oise, à Beauvais en Picardie... Une première expérience professionnelle extrêmement riche dans ce territoire au tout début du Nord, aujourd'hui d'ailleurs dans les

Hauts-de-France, où je me suis installé avec mon épouse et où nous avons eu nos deux premiers enfants, témoigne-t-il. Le plus étonnant, dans cette Picardie, c'est qu'on y tisse des liens affectifs très importants sans pour autant avoir besoin d'y être enraciné ».

L'ASSURANCE MALADIE PAR HASARD

C'est finalement en 2005 que Lilian Vachet rejoint l'Assurance maladie en intégrant la Caisse primaire d'assurance maladie (Cnam) de l'Ain, à Bourg-en-Bresse où naîtra son troisième enfant. « J'ai pour habitude de dire que je suis arrivé totalement par hasard dans l'Assurance maladie mais j'y suis resté par conviction, explique-t-il. On a tout un tas de possibilités d'évolutions professionnelles dans différents régimes et dans différentes branches. La maladie ne m'attirait pas plus que ça, à l'époque. J'y suis arrivé parce que la configuration familiale et géographique s'y prêtait bien ». S'en suit la valse des mutations. Après sept années comme directeur adjoint de la Cnam de l'Ain, il obtient son premier poste de directeur de plein exercice en Normandie, à Alençon, à la Cnam de l'Orne, avant de revenir en Bourgogne Franche-Comté au bout de quatre ans, à Besançon, à la Cnam du Doubs, où il restera cinq ans. « J'ai beaucoup aimé l'Orne, un petit territoire de la Normandie où on compte à peu près autant de pommiers que d'habitants,

300.000... Cette région est marquée par une histoire très forte ! Que ce soit durant la période médiévale avec Guillaume le Conquérant ou plus proche de nous, la seconde guerre mondiale et la bataille de Normandie... Souvent dans les organismes de sécurité sociale, on hisse les drapeaux français au moment des fêtes et commémorations nationales. J'étais encore en Normandie au moment du 70^e anniversaire du débarquement et nous avons dressé les drapeaux de l'ensemble des pays libérateurs sur nos

1976

Naissance, le 12 mai à Chenôve.

1990

Il arrive à Beaune et travaille les étés pour l'Office du tourisme.

1994

Lilian Vachon intègre Sciences Po Lyon.

2000

Entre à l'École nationale supérieure de la sécurité sociale à Saint-Etienne.

2005

Après une première expérience dans le recouvrement à l'Urssaf de l'Oise, Lilian Vachon intègre l'Assurance maladie à Bourg-en-Bresse (Ain).

2021

Directeur de la Cnam de l'Orne, puis du Doubs, il prend la direction de la Cnam de Côte-d'Or au 1^{er} mai.

façades », se souvient-il. Alors référent fraude pour la région Normandie, il devient à son arrivée à Besançon référent pour le risque professionnel. Nommé depuis directeur de la Cnam de Côte-d'Or, il a rejoint Dijon depuis le 1^{er} mai. « Je pense que j'avais fait un cycle assez complet dans le Doubs qu'il convenait de relancer dans un autre contexte qui me paraissait qualitativement très intéressant. Et cela me permettait aussi de revenir dans ma région d'origine qui, à ma mi-carrière professionnelle et pour quelques années, me semblait plutôt intéressante. » La sortie de crise sera son cheval de bataille pour les prochains mois. Optimiste de nature et au regard des indicateurs sanitaires qu'il côtoie tous les jours, Lilian Vachon confie faire aujourd'hui « le pari d'une sortie de crise pour l'automne avec un vrai retour à la réalité début 2022 ». « L'objectif principal et qui je pense préoccupe beaucoup de chefs d'entreprise et la totalité des directeurs d'organisme, confie-t-il, est de déterminer comment écrire le monde professionnel de demain ». Le nouveau directeur de la Cnam de Côte-d'Or mise d'ailleurs beaucoup sur la reconsolidation d'un collectif de travail « pour continuer à faire nos missions dans de bonnes conditions, dans ce nouveau monde marqué par la dématérialisation et une digitalisation importante de nos modes de fonctionnement et de nos relations professionnelles ».

ANTONIN TABARD